

Rapports requis en vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Année 2023-2024

Personne-ressource :

Madame Wendy Therrien
Directrice de cabinet et vice-rectrice adjointe
Cabinet du recteur

Téléphone : 819-821-8280
Courriel : wendy.therrien@USherbrooke.ca



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2023-2024

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

TABLE DES MATIÈRES

États financiers 2023-2024.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Système d'information financière universitaire (SIFU).....	10
États du traitement 2023-2024	49
Rapport de l'auditeur indépendant	50
Formulaire de déclaration.....	53
Rapport sur la performance 2023-2024	72
Grille des indicateurs	73
Mesures prises pour l'encadrement des étudiants	90
Mesures phares d'encadrement des étudiants.....	90
Autres mesures d'encadrement des étudiants	94
Programme d'activités de recherche.....	96
Principales orientations de recherche.....	96
Réalizations marquantes sur le plan de la recherche.....	99
Rapport sur les perspectives de développement.....	102
Priorités de développement.....	103
Orientations en lien avec la politique québécoise de financement des universités	107
Plan stratégique <i>Oser l'expérience – 2022-2025</i>	110



États financiers 2023-2024

Rapport de l'auditeur indépendant (p. 2)

Système d'information financière universitaire (SIFU) (p. 10)

Rapport de mission de procédures convenues à l'égard de l'information financière

Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Au ministère de l'Enseignement supérieur

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Enseignement supérieur à déterminer si l'information financière présentée aux pages 1 à 4, aux annexes 12 et 12a et aux comptes 402, 403, 404 et 406 du Système d'information financière des universités 2023-2024 (SIFU) de l'Université de Sherbrooke (ci-après l'« université ») est conforme aux états financiers audités de l'université. Il est possible que ce rapport ne puisse se prêter à un usage autre.

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

L'université a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

L'université est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec l'université ainsi que la communication des constatations dans un rapport, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle et gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques et des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures décrites en annexe, qui ont été convenues avec l'université à l'égard du SIFU. Les constatations résultant de la mise en œuvre des procédures convenues figurent également en annexe du présent rapport.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Sherbrooke
Le 10 octobre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122686

ANNEXE – PROCÉDURES CONVENUES ET CONSTATATIONS PORTANT SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

N°	Postes	Procédures	Constatations
1	Concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités (sous-section 4.1 du mandat)	Obtenir le plus récent SIFU de l'université.	
		Compléter l'outil interactif « Formulaire_Explication des écarts » (format Excel).	
		À partir de l'état de la situation financière du SIFU (page 1) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme et du total des soldes de fonds, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	Aucun écart matériel non expliqué.
		À partir des produits et charges du SIFU (pages 2 et 3) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des produits (sans distinction des « autres produits » que l'on retrouve dans certains états financiers audités), des charges et de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers	Aucun écart matériel non expliqué.

N°	Postes	Procédures	Constatations
		audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	
		À partir de l'évolution des soldes de fonds du SIFU (page 4) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des soldes de fonds à la fin de l'exercice, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	Aucun écart matériel non expliqué.
		Une capture d'écran des deux tableaux de l'onglet « Tableaux de concordance SIFU – EF » doit être jointe aux conclusions du professionnel en exercice.	Voir tableaux de concordance joints.
2	Concordance entre les annexes 12 et 12a du SIFU (sous-section 4.2 du mandat)	Volet 1 Retracer chacun des montants inscrits à l'annexe 12a aux résolutions qui auront été fournies au préalable par l'université.	Aucun écart relevé.

N°	Postes	Procédures	Constatations
		<p>Dans le cas où des montants ne sont corroborés par aucune résolution, demander, pour chacun de ces montants, une confirmation signée du responsable des ressources financières quant à la nature et à l'utilisation des sommes. Inscrire aux constatations sur les procédures convenues le nombre de confirmations signées obtenues de l'université et les annexer au rapport.</p>	<p>N/A les montants ont été corroborés par résolution.</p>
		<p>Volet 2</p> <p>Comparer le total à la ligne 17 de la colonne 6 de l'annexe 12a avec le total à la ligne 7 de la colonne 6 de l'annexe 12.</p>	<p>Aucun écart relevé.</p>
		<p>Comparer le total à la ligne 23 de la colonne 6 de l'annexe 12a avec le total à la ligne 12 de la colonne 1 de l'annexe 12.</p>	<p>Aucun écart relevé.</p>
		<p>Advenant un écart entre les annexes 12 et 12a, et que l'écart n'est pas dû au fait que l'annexe 12a indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$, faire corriger ces annexes par l'université. Consigner aux constatations sur les procédures convenues les corrections effectuées ou les écarts relevés.</p>	<p>Aucun écart relevé.</p>
3	<p>Inscription des montants forfaitaires des étudiants internationaux (sous-section 4.3.1 du mandat)</p>	<p>Obtenir de l'université les listes des montants par étudiant présentés aux comptes 402 et 404.</p>	
		<p>Recalculer le total des listes et comparer ces totaux avec les montants aux comptes 402 et 404 respectivement. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.</p>	<p>Aucun écart relevé.</p>

N°	Postes	Procédures	Constatations
		À partir de ces listes, sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant international (aussi appelé « étudiant étranger ») de la sous-section 4.3.1.	Aucun cas de non-concordance relevé.
		Retracer la facture de l'étudiant international émise par l'université et l'encaissement du montant forfaitaire facturé au cours de l'exercice et recalculer le montant excédant le seuil établi à la sous-section 3.5 des Règles budgétaires.	Aucun écart relevé.
		Comparer les montants (réglementés et déréglés (excédant le seuil)) ainsi recalculés aux montants apparaissant aux listes des comptes 402 et 404 respectivement.	Aucun écart relevé.
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée.
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec (sous-section 4.3.2 du mandat)	Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte 403.	
		Recalculer le total de la liste et comparer ce total avec le montant au compte 403. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé.
		Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non-résident du Québec.	Aucun cas de non-concordance relevé.

N°	Postes	Procédures	Constatations
		Retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant forfaitaire facturé au cours de l'exercice, qui doit correspondre aux montants établis à la sous-section 3.4 des Règles budgétaires.	Aucun écart relevé.
		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte 403.	Aucun écart relevé.
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée.
3	Inscription des droits de scolarité des étudiants déréglés (sous-section 4.3.3 du mandat)	Obtenir du Ministère une liste des étudiants déréglés ayant fréquenté l'université à la session d'automne de l'année financière visée par le mandat.	
		Sélectionner 10 étudiants (attention : un étudiant peut se retrouver sur plusieurs lignes du fichier Excel).	
		Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés au cours de l'exercice.	
		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte 406 fournie par l'université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé.
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée.

Tableaux de concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités
Veuillez sélectionner votre établissement universitaire dans le menu déroulant
2023-2024

Actualiser 

Sommaire des écarts rapportés							32 écarts rapportés
							0\$ restants à expliquer
							-7263\$ écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	(61)	67	316	-	-	259
	Actifs à long terme	805	-	281	-	-	1 085
	Total Actifs	744	67	597	-	-	1 344
	Passif à court terme	413	(30)	223	-	-	544
	Passif à long terme	576	96	(244)	-	-	429
	Total Passifs	989	66	(21)	-	-	973
2	Solde de fonds	(245)	-	616	-	-	371
	Bilan Net	-	1	2	-	-	-
3	Total des produits	487	(9 195 575)	(56)	-	-	(9 195 144)
	Total des charges	138	(9 195 575)	(305)	-	-	(9 195 742)
	Excédents	349	-	249	-	-	598
4	Soldes à la fin de l'exercice	(245)	-	616	-	-	371

Tous les écarts ont été rapportés

Sommaire des écarts expliqués							4 écarts expliqués
							0\$ restants à expliquer
							-7263\$ écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	Total Actifs	-	-	-	-	-	-
	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
	Total Passifs	-	-	-	-	-	-
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
	Bilan Net	-	-	-	-	-	-
3	Total des produits	-	9 195 354	-	-	-	9 195 354
	Total des charges	-	9 195 354	-	-	-	9 195 354
	Excédents	-	-	-	-	-	-
4	Soldes à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-

Tous les écarts ont été expliqués

**Système d'information financière des universités
2023-2024**



Signature
numérique de
Claude Gaulin
Date : 2024.10.15
17:06:31 -04'00'

Responsable des ressources financières

Date

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS	5
ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11: REDRESSEMENTS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) ET AUTRES FRAIS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20
ANNEXE 21: SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE	21
ANNEXE 22A: CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- GOUVERNEMENT DU CANADA	22A
ANNEXE 22B: CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	22B
ANNEXE 22C: CONTINUITÉ DES APPORTS ET DES PRODUITS REPORTÉS- AUTRES SOURCES	22C
ANNEXE 23 : PRODUITS DES ENTITÉS SUBVENTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA PAR FONDS	23
ANNEXE 24 : CONTINUITÉ DES APPORTS REPORTÉS- MES	24

Université de Sherbrooke
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 au 30 avril 2024
 en \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF									
Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	25 699 829	-	-	-	-	25 699 829	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-	-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-	-	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-	-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Notes#2 (annexe 20)	46 010 633	---	---	---	---	46 010 633	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 197 374	---	---	---	---	3 197 374	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	16 240 370	142 310 164	171 782 316	-	-	330 332 849	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-	-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	(0)	107 484 062	-	-	(107 484 062)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	11 054 475	53 840	-	-	-	11 108 316	10
11	Stocks (075)	s/o	780 257	-	---	-	-	780 257	11
	Total de l'actif court terme		102 982 939	249 848 067	171 782 316	-	(107 484 062)	417 129 259	
Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	206 950	-	-	-	-	206 950	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	264 731 160	-	-	264 731 160	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-	-	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	-	-	-	-	-	-	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	-	-	-	-	0	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	895 973 121	---	---	895 973 121	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	---	---	---	-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	31 290 855	-	-	-	-	31 290 855	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-	-	20
21	TOTAL DE L'ACTIF		134 480 744	249 848 067	1 332 486 596	-	(107 484 062)	1 609 331 344	21

Université de Sherbrooke
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 avril 2024
en \$

Page 1 B

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	81 922 773	-	-	81 922 773	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	83 404	-	-	83 404	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	-	---	---	---	---	-	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	48 863 529	-	---	-	-	48 863 529	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	50 543 843	307 970	3 078 581	-	-	53 930 395	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	9 500 138	-	---	---	-	9 500 138	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	-	-	-	-	-	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	38 429 307	-	-	38 429 307	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	44 824 903	-	62 659 159	-	(107 484 062)	-	32
Total du passif à court terme			153 732 413	307 970	186 173 223	-	(107 484 062)	232 729 544	
Passif à long terme									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	-	-	-	-	-	-	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	2 017 576	-	385 203 075	-	-	387 220 651	34
35	Obligations découplant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	-	-	-	-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	249 540 096	679 762 681	---	---	929 302 777	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	38
39	TOTAL DU PASSIF		155 749 989	249 848 067	1 251 138 980	-	(107 484 062)	1 549 252 973	39

SOLDES DE FONDS¹

40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	47 872 569	-	-	-	-	47 872 569	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(69 141 814)	---	---	---	-	(69 141 814)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (ED)	s/o	---	---	---	-	---	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	81 347 616	---	---	81 347 616	45
46	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(21 269 245)	-	81 347 616	-	-	60 078 371	46
47	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		134 480 744	249 848 067	1 332 486 596	-	(107 484 062)	1 609 331 344	47

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotations (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	53 891 966	---	---	---	---	53 891 966	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	4 928 748	---	---	---	---	4 928 748	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	1 043 717	---	---	---	---	1 043 717	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants inscrits aux forfaits internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	492 875	---	---	---	---	492 875	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)	s/o	8 798 464	---	---	---	---	8 798 464	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	2 298 622	---	---	---	---	2 298 622	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	7 835 665	---	---	---	---	7 835 665	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	22 668 925	---	---	---	---	22 668 925	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 463, 464, 467)	s/o	821 324	-	---	-	-	821 324	9
10	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		102 708 597	-	-	-	-	102 708 597	10
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	378 220 322	19 339 582	-	---	---	397 559 904	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	1 235 222	49 475 444	10 434 087	-	-	61 144 753	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	9 367 770	67 880 961	-	-	-	77 248 731	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	9 353 374	12 259 700	-	-	-	21 613 074	14
15	Contributions du aide social aux constituants de PUQ (520)	s/o	---	---	-	---	---	-	15
Assèchement des apperçus répartis ailleurs aux immobilisations:									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	19 864 089	---	---	19 864 089	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	4 797 667	---	---	4 797 667	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	2 501 084	---	---	2 501 084	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	14 395 699	---	---	14 395 699	19
20	TOTAL DES SUBVENTIONS		398 176 689	148 955 687	51 992 877	-	-	599 125 253	20
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	5 356 587	-	-	-	-	5 356 587	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-	-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	25 000	11 584 688	2 125 318	-	-	13 735 006	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note 9 (annexe 20)	2 191 244	89 470 281	-	-	-	91 661 525	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	-	-	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	---	---	---	-	27
28	Récouvrement et transfert des coûts indirects (465, 471, 865, 866)	s/o	9 195 354	(9 195 354)	---	---	---	-	28
29	Ventes externes (460)	s/o	38 551 773	15 122	(0)	-	-	38 566 896	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	6 577 533	-	-	-	-	6 577 533	30
31	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		61 497 491	91 874 738	2 125 318	-	-	155 497 546	31
32	TOTAL DES PRODUITS		562 854 487	240 830 425	54 117 944	-	-	857 802 856	32

Université de Sherbrooke
État des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masse salariale								1
2	Direction	s/o	29 725 694	1 533 838	---	---	---	31 279 531	2
3	Général	s/o	2 169 814	-	---	---	---	2 169 814	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	122 482 254	51 357 430	---	---	---	173 839 684	4
5	Chargés de cours	s/o	46 129 709	1 773 087	---	---	---	47 904 796	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	10 053 258	36 736 005	---	---	---	46 789 263	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	4 587 927	9 464 348	---	---	-	14 052 275	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	68 775 543	7 977 485	---	---	-	76 753 028	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	25 576 950	3 636 757	---	---	-	29 213 706	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	31 054 797	861 557	---	---	---	31 916 353	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	10 988 216	416 023	---	---	---	11 404 240	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	71 706 061	24 430 410	---	---	-	96 136 472	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	1 101 834	-	---	---	-	1 101 834	13
14	TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX		424 352 487	138 288 961	-	-	-	562 561 416	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(2 738 800)	---	---	---	---	(2 738 800)	15
16	Prais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	434 111	-	---	---	-	434 111	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	481 403	4 981 757	---	---	-	5 463 161	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	2 082 567	144 492	---	---	-	2 227 059	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 723, 730)	s/o	10 165 556	8 815 806	---	---	-	18 981 363	19
20	Bourses (735)	s/o	4 934 385	38 901 250	---	---	-	43 835 635	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	17 233 000	20 858 121	---	---	-	38 091 121	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	13 450 271	10 670 481	---	---	-	24 120 752	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	699 352	-	---	---	-	699 352	23
24	Prais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	33 832 257	15 311 533	-	---	-	49 143 790	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	6 155 992	175 753	---	---	-	6 331 745	25
26	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	10 789 507	661 605	(0)	---	-	11 451 112	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	4 434 058	826 174	---	---	-	5 260 232	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	1 419 791	79 404	---	---	-	1 499 195	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-	-	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	1 786 205	1 067 978	721 912	---	-	3 576 096	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	105 213	4 044 755	---	---	4 149 968	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	1 079 239	-	16 062 455	-	-	17 141 694	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfinde (855)	s/o	-	---	---	---	-	-	33
34	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	---	---	---	-	34
35	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	51 358 574	---	---	51 358 574	35
36	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	6 972 187	21 893	-	-	-	6 994 080	36
37	TOTAL DES AUTRES CHARGES		113 211 681	102 631 463	72 187 695	-	-	288 030 240	37
38	Ventes internes (878) ¹	s/o	(5 022 322)	-	---	---	-	(5 022 322)	38
39	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	5 022 322	-	-	-	-	5 022 322	39
40	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	40
41	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents		113 211 681	102 631 463	72 187 695	-	-	288 030 240	41
42	TOTAL DES CHARGES		537 563 158	240 838 425	72 187 695	-	-	850 581 258	42
43	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		25 291 348	-	(18 869 751)	-	-	7 221 598	43

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 39 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 40.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(124 251 401)	-	76 582 424	-	-	-	(47 668 977)	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-	-	2
3	Solde de fonds redressé	(124 251 401)	-	76 582 424	-	-	-	(47 668 977)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	562 854 487	240 830 425	54 117 944	-	-	857 802 856	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	537 563 138	240 830 425	72 187 695	-	-	850 581 258	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		25 291 349	-	(18 069 751)	-	-	7 221 598	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	100 053 300	---	---	---	---	100 053 300	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	-	-	-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	472 450	-	-	472 450	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	-	-	22 362 493	-	-	22 362 493	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	22 362 493	-	-	-	-	22 362 493	11
12	Sous-total		102 982 156	-	4 765 192	-	-	107 747 348	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(21 269 245)	-	81 347 616	-	-	60 078 371	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS²

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	47 872 569					47 872 569	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---			-	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(69 141 814)	---	---	---	---	(69 141 814)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---			-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---			-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	81 347 616	---	---	81 347 616	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(21 269 245)	-	81 347 616	-	-	60 078 371	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	53 891 966	---	-	---	-	---	---	-	53 891 966	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	4 928 748	---	---	---	---	-	4 928 748	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	1 043 717	---	---	---	---	-	1 043 717	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaits internationaux (10% du fr.)	---	---	492 875	---	---	---	---	-	492 875	4
5 Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	-	---	8 798 464	---	-	---	---	-	8 798 464	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	1 525 517	---	773 105	---	-	---	---	-	2 298 622	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	5 549	---	-	---	7 830 116	---	---	-	7 835 665	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	4 199 324	-	10 661 105	-	-	7 808 496	-	-	22 668 925	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	400 915	83 742	315 306	-	8 010	2 351	11 000	-	821 324	9
10 Total des produits provenant des étudiants	60 023 271	83 742	27 013 321	-	7 838 126	7 810 848	11 000	-	102 780 307	10
11 Subventions du Ministère (515)	4 414 358	-	373 805 964	---	-	-	---	-	378 220 322	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	379 975	-	4 393	-	1 000	849 855	-	-	1 235 223	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	29 910	-	9 102 060	-	-	235 800	-	-	9 367 770	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	9 083 617	-	249 568	-	-	20 189	-	-	9 353 374	14
15 Total des subventions	13 907 859	-	383 161 985	-	1 000	1 105 845	-	-	398 176 689	15
16 Intérêts et dividendes (435)	---	---	5 344 985	---	-	-	11 602	-	5 356 587	16
17 Intérêts sur les avances interlocaux (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	-	17
18 Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	---	-	-	-	-	-	18
19 Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	25 000	-	-	-	-	-	25 000	19
20 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	1 768 176	-	6 200	-	141 890	274 978	-	-	2 191 244	20
21 Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	-	21
22 Recouvrement des coûts indirects (465, 471)	52 550	-	9 142 804	---	-	-	-	-	9 195 354	22
23 Ventes externes (460)	6 898 723	889 491	2 883 803	578 992	430 448	8 335 587	18 534 728	-	38 851 773	23
24 Autres produits (466, 470)	1 573 744	95 483	220 418	361 398	75 204	1 415 559	2 835 727	-	6 577 533	24
25 Total des produits autres	10 293 194	984 974	17 623 210	940 390	647 543	10 026 124	21 382 057	-	61 897 491	25
26 TOTAL DES PRODUITS	84 224 324	1 068 716	427 798 516	940 390	8 486 669	18 942 816	21 393 057	-	562 854 487	26

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Masse salariale										1
2 Direction	14 710 084	2 675 061	9 262 017	1 194 247	179 275	1 421 921	283 089		29 725 694	2
3 Gérants	195 439	104 561	900	1 327 122	-	298 226	243 566		2 169 814	3
4 Enseignants-chercheurs	121 931 632	-	449 741	-	100 881	-	-		122 482 254	4
5 Chargés de cours	46 000 677	-	100 075	-	28 957	-	-		46 129 709	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	9 121 688	8 265	27 298	55	895 935	-	16		10 053 258	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	2 814 244	203 382	479 487	83 027	27 489	966 552	13 745		4 587 927	7
8 Personnel professionnel non enseignant	34 002 993	8 719 456	17 530 112	2 119 731	1 188 835	4 959 568	254 847		68 775 543	8
9 Personnel de soutien technique	10 230 733	7 919 397	3 162 455	2 980 220	298 787	1 000 372	384 987		25 576 958	9
10 Personnel de soutien de bureau	18 895 289	1 625 965	7 134 131	450 494	952 959	1 696 905	299 055		31 854 797	10
11 Personnel de métier et ouvrier	1 179 150	240 670	52 532	6 298 494	395	1 629 190	1 587 796		10 988 216	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	50 835 053	5 248 847	6 517 742	3 646 781	701 636	2 450 706	305 318		71 706 061	12
13 Variations de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	620 297	166 588	233 525	7 489	(40 967)	112 166	2 736		1 101 834	13
14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux	310 537 258	26 912 192	46 950 005	17 707 659	4 334 181	14 535 607	3 375 155	-	424 352 057	14
15 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	(2 738 800)	(2 738 800)	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	434 111	-	-	-	-	-	-		434 111	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	481 403	-	-	-	-	-	-		481 403	17
18 Formation et perfectionnement (710)	1 060 582	142 221	716 774	9 688	37 974	114 107	1 221		2 083 567	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	5 956 759	51 614	865 436	67 510	375 783	2 579 939	268 514		10 165 556	19
20 Bourses (735)	4 534 657	161	354 274	-	10 300	4 393	30 600		4 934 385	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	9 710 180	222 968	1 476 182	67 820	64 116	276 218	5 415 515		17 233 008	21
22 Fournitures et matériel (745)	4 507 953	4 588 074	1 086 975	2 441 353	134 477	639 681	51 757		13 450 271	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	189 067	6 608	-	-	219 517	281 875	2 285		699 352	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	5 619 041	4 312 499	7 612 152	8 341 756	1 801 104	4 611 632	1 534 075		33 832 257	24
25 Volumes et périodiques (750)	251 314	5 756 342	20 571	1 528	114 588	11 650	-		6 155 992	25
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	517 788	32 560	2 638	9 835 332	463	109 834	290 892		10 789 507	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	184 739	17 079	142 252	3 800 896	184 470	102 216	2 406		4 434 058	27
28 Location-exploitation (830)	252 621	38 549	721 525	305 272	9 083	59 153	33 588		1 419 791	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-		-	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	844 158	549 398	73 118	171 381	17 571	67 804	62 776		1 786 205	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-		-	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	14 719	3 097	462 812	675	153 587	256 296	188 054		1 079 239	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-		-	33
34 Autres charges (860, 870)	612 817	1 029	266 688	6 036	939 116	17 560	5 128 943		6 972 187	34
35 Total des charges autres	35 171 908	15 722 200	13 801 396	25 049 248	4 062 149	9 132 356	13 010 624	(2 738 800)	113 211 081	35
36 Ventes internes (878)	(95 239)	(96 076)	(52 608)	(4 362 633)	(24 264)	(302 330)	(89 173)		(5 023 323)	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	387 510	20 273	120 899	23 457	40 906	2 142 655	2 286 621		5 023 322	37
38 Gains et pertes latentes (879)	-	-	-	-	-	-	-		-	38
39 Total des autres charges incluant les gains et pertes latentes ainsi que les ventes et les achats internes	35 464 179	15 646 399	13 869 687	20 710 072	4 078 791	10 972 680	15 208 072	(2 738 800)	113 211 081	39
40 TOTAL DES CHARGES	346 001 437	42 558 591	60 819 693	38 417 732	8 412 972	25 508 287	18 583 227	(2 738 800)	537 563 138	40

2024-10-01 13:08

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

Annexe 3

	Enseignement-Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2	Total des produits provenant des étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	2
3	Subvention du Ministère (515)	16 058 581	-	-	-	162 201	3 118 801	-	19 339 582	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	48 409 064	-	-	-	1 457 140	(390 760)	-	49 475 444	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	66 805 789	-	-	-	1 075 171	-	-	67 880 961	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	11 928 041	-	-	-	331 639	-	-	12 259 700	6
7	Total des subventions	143 201 475	-	-	-	3 026 171	2 728 040	-	148 955 687	7
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Intérêts sur les avances interfinés (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	7 177 011	1 707	2 739	-	1 878 541	2 524 690	-	11 584 688	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	88 632 804	-	-	-	735 272	102 205	-	89 470 281	12
13	Gains sur vente de placements (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	13
14	Transfert de coûts indirects (865, 866)	(8 986 131)	-	-	-	(209 223)	-	-	(9 195 354)	14
15	Ventes excédentaires (460)	15 122	-	-	-	-	-	-	15 122	15
16	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	16
17	Total des produits autres	86 838 807	1 707	2 739	-	2 404 589	2 626 895	-	91 874 738	17
18	TOTAL DES PRODUITS	230 040 282	1 707	2 739	-	5 430 761	5 354 936	-	240 830 425	18

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2024
en \$

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales									1
2	Direction	1 482 849	-	-	-	71 009	-	-	1 553 858	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	51 286 849	-	-	-	70 581	-	-	51 357 430	4
5	Chargés de cours	1 570 206	-	-	-	204 881	-	-	1 775 087	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	36 284 409	-	-	-	450 837	760	-	36 736 005	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	8 461 758	1 707	-	-	421 080	579 804	-	9 464 348	7
8	Personnel professionnel non enseignant	6 354 518	-	-	-	949 330	673 637	-	7 977 485	8
9	Personnel de soutien technique	3 573 152	-	-	-	63 605	-	-	3 636 757	9
10	Personnel de soutien de bureau	640 314	-	-	-	66 029	155 214	-	861 557	10
11	Personnel de métier et ouvrier	416 023	-	-	-	-	-	-	416 023	11
12	Avantages sociaux (700) - Complètes l'annexe 14	23 788 654	-	189	-	424 748	216 819	-	24 430 410	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	133 858 733	1 707	189	-	2 722 098	1 626 234	-	138 208 961	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	4 981 109	-	-	-	525	124	-	4 981 757	16
17	Formation et perfectionnement (710)	128 801	-	-	-	-	15 692	-	144 492	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	7 616 593	-	-	-	923 638	275 575	-	8 815 806	18
19	Bourses (735)	35 732 985	-	-	-	169 927	2 998 338	-	38 901 250	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	20 127 608	-	-	-	481 917	248 596	-	20 858 121	20
21	Fournitures et matériel (745)	10 332 314	-	-	-	250 755	87 412	-	10 670 481	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	14 732 371	-	-	-	514 559	64 603	-	15 311 533	23
24	Volumes et périodiques (750)	145 378	-	-	-	25 214	5 161	-	175 753	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	429 067	-	-	-	232 538	-	-	661 605	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	796 790	-	-	-	13 922	15 462	-	826 174	26
27	Location exploitation (830)	61 528	-	-	-	6 239	11 636	-	79 404	27
28	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	1 026 561	-	-	-	35 314	6 103	-	1 067 978	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	51 100	-	-	-	54 113	-	-	105 213	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêt (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32	Intérêt relatif aux avances interfinés (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	32
33	Autres charges (860, 870)	19 343	-	2 550	-	-	-	-	21 893	33
34	Total des charges autres	96 181 549	-	2 550	-	2 708 662	3 728 702	-	102 621 463	34
35	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	35
36	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	-	-	-	-	-	-	36
37	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	96 181 549	-	2 550	-	2 708 662	3 728 702	-	102 621 463	38
39	TOTAL DES CHARGES	230 040 282	1 707	2 739	-	5 430 761	5 354 936	-	240 830 425	39

Ne pas compléter

Université de Sherbrooke
Produits reportés
Exercice 2023-2024
en \$

Annexe 7

	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1 Droits de scolarité institutionnels (trimestre été)	4 330 322		s.o.	s.o.	
2 Forfaitaires des étudiants étrangers (trimestre été)			s.o.	s.o.	
3 Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents (trimestre été)			s.o.	s.o.	
4 Activité de recherche			s.o.	s.o.	
5 Salaires différés	545 774		s.o.	s.o.	
6 Centre de formation continue	740 928		s.o.	s.o.	
7 Autres subventions	779 215		s.o.	s.o.	
8 Résidences - Dépôt de réservation	129 302		s.o.	s.o.	
9 Crédits d'impression	145 323		s.o.	s.o.	
10 Fonds de transport	45 851		s.o.	s.o.	
11 Centre culturel - Spectacle	2 063 510		s.o.	s.o.	
12 Centre de l'activité physique - Inscriptions trimestre d'été	550 858		s.o.	s.o.	
13 Revenus différés terrain Z	90 389		s.o.	s.o.	
14 Prêt de service	25 721		s.o.	s.o.	
15 Revenus perçus d'avance pour voyages étudiants	39 541		s.o.	s.o.	
16 Protocole entre universités			s.o.	s.o.	
17 Autres	13 404		s.o.	s.o.	
18			s.o.	s.o.	
19			s.o.	s.o.	
Total	9 500 138	-	s.o.	s.o.	-

2024-10-01 13:08

Université de Sherbrooke
Affectations internes des soldes de fonds
Exercice 2023-2024
en \$

Annexe 8

Nature de l'affectation (Seuil de signification de 50 000\$)	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation - Capital	Fonds de dotation - Produits nets non distribués	Autres fonds
	1	2	3	4	5	6
1 Appui à l'enseignement	757 392					
2 Appui à la recherche	35 105 163					
3 Appui au développement des ressources humaines	7 834					
4 Appui facultaire	84 040					
5 Appui à des projets spécifiques	1 536 577					
6 Perfectionnement	419 613					
7 Programmes d'aide aux employés	38 218					
8 Fonds d'éducation continue	9 923 732					
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28 Montant en bas du seuil de 50 000 \$						
29						
30 Total des affectations des soldes de fonds	47 872 569	-	-	-	-	-

Université de Sherbrooke
 Détail Autres actifs - Autres passifs
 Exercice 2023-2024
 en \$

Annexe 9

Seuil de signification de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres actifs						
#	Autres actifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1	Instruments financiers dérivés					
2	Actions de sociétés fermées	1 278 590				
3	Participation dans une société en commandite	1 000 000				
4	Placement coté en bourse détenu par une société consolidée	2 540 765				
5	Débeture	25 100				
6	Actif au titre des prestations définies	26 446 400				
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
14						
15	TOTAL ⁽¹⁾	31 290 855	-	-	-	-

Seuil de signification de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres passifs						
#	Autres passifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
16	Swaps de flux trésorerie					
17	Instruments financiers dérivés					
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
30						
31	TOTAL ⁽²⁾	-	-	-	-	-

Note 1: Ce total doit être égal à la ligne 20 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Note 2: Ce total doit être égal à la ligne 39 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

2024-10-01 13:08

Université de Sherbrooke
 Détail Autres produits - Autres charges
 Exercice 2023-2024
 en \$

Annexe 10

	Fonds de Fonctionnement			Fonds avec restrictions		Fonds d'immobilisations		Fonds de dotation		Autres fonds	
	Ventes aux étudiants Fonction enseignement	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Suivi de signification de 50 000\$											
1 Récupérations de salaires ou prêts de service	---	2 742 370	---								
2 Créances douteuses	---	---	144 136								
3 Ventes aux étudiants - notes de cours, kits de laboratoires, autres											
4 Retournes et redevances		1 009 399									
5 Location de salles/plazaux		832 497									
6 Frais d'administration		1 413 353	1 335 283								
7 Revenus compensatoire		3 484 732									
8 Gain/perte de change		660 709									
9 Remboursement d'assurance		(3 913 592)									
10 Gain/perte sur réévaluation de placement											
11 Chèques périmés		335 402									
12 Revenu de recours collectif											
13 Frais de gestion			5 308 869								
14 Règlement de litige/grief			238 989								
15 Libération syndicale			383 614								
16 Éventualité (poursuite)			(503 536)								
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28 Sommes des montants < 50 000 \$		12 663	64 832		21 893						
29 Total	-	6 577 533	6 972 187	-	21 893	-	-	-	-	-	-

Université de Sherbrooke
Redressements des soldes de fonds
Exercice 2023-2024
 en \$

Annexe 11

		Solde de fonds Fonds de fonctionnement 1	Solde de fonds Fonds avec restrictions 2	Solde de fonds Fonds d'immobilisations 3	Solde de fonds Fonds de dotation 4	Solde de fonds Autres fonds 5
1	Provision pour vacances courues des années antérieures (compte 306)	-	-	-	-	-
2	Provision pour avantages sociaux futurs (compte 307)	-	-	-	-	-
3	Autres redressements des années antérieures (compte 308) ¹	-	-	-	-	-
4	Total des redressements des soldes de fonds	-	-	-	-	-
5	Précision "Autres redressements des années antérieures" (compte 308)					
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12	Résiduel "Autres redressements des années antérieures" à préciser	-	-	-	-	-

Note 1: les autres redressements des années antérieures doivent être expliqués dans les lignes de 6 à 11 en inscrivant les montants correspondants pour chaque fonds

AVANCES INTERFONDS DU		VERS					Total des avances aux autres fonds 6
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	
1	Fonds de fonctionnement		-	-	-	-	-
2	Fonds avec restrictions	44 824 903		62 659 159	-	-	107 484 062
3	Fonds d'immobilisations	-	-		-	-	-
4	Fonds de dotation	-	-	-		-	-
5	Autres fonds	-	-	-	-		-
6	Total des avances reçues d'autres fonds	44 824 903	-	62 659 159	-	-	107 484 062

VIREMENTS INTERFONDS ^{Note 1 et 2} DU		VERS					Total des virements vers d'autres fonds 6
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	
7	Fonds de fonctionnement			22 362 493			22 362 493
8	Fonds avec restrictions						-
9	Fonds d'immobilisations						-
10	Fonds de dotation						-
11	Autres fonds						-
12	Total des virements reçus d'autres fonds	-	-	22 362 493	-	-	22 362 493

Note 1: Les montants saisis dans le tableau des virements interfonds doivent être saisis en positif.

Note 2: Il faut compléter l'annexe 12a concernant les informations additionnelles sur les virements interfonds.

Université de Sherbrooke
 Informations additionnelles sur les virements interfonds
 Exercice 2023-2024
 en \$

Annexe 12 a

Seuil de signification de 100 000\$

	1	2	3	4	5	6	7
Informations additionnelles sur les virements du fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Vers le fonds avec restrictions	Vers le fonds d'immobilisations	Vers le fonds de dotations	Vers d'autres fonds	Total	Commentaires au besoin ³
1	VI (FF au FI) – Acquisition terrain bâtiments	--	2 330 653	--	--	2 330 653	
2	VI (FF au FI) – Acquisition autres immobilisations	--	3 688 127	--	--	3 688 127	
3	VI (FF au FI) – Acquisition RI	--	2 732 261	--	--	2 732 261	
4	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) terrain bâtiments	--	12 212 673	--	--	12 212 673	
5	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) autres immobilisations	--	--	--	--	-	
6	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) RI	--	--	--	--	-	
7	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs terrain bâtiments	--	--	--	--	-	
8	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs autres immobilisations	--	(150 545)	--	--	(150 545)	
9	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs RI	--	--	--	--	-	
10	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt interne (capital)	--	1 549 324	--	--	1 549 324	
11	VI (FF au FI) – Autres virements	--	--	--	--	-	
12	VI (FF au FAR)	--	--	--	--	-	
13	VI (FF au FD)	--	--	--	--	-	
14	VI (FF au AF)	--	--	--	--	-	
15	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – retour de fonds virés des années antérieures	--	--	--	--	-	
16	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – Autres virements	--	--	--	--	-	
17	Total ⁽¹⁾	--	22 362 493	--	--	22 362 493	

Seuil de signification de 100 000\$

	1	2	3	4	5	6	7
Informations additionnelles sur les virements vers le fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Du fonds avec restrictions	Du fonds d'immobilisations	Du fonds de dotations	D'autres fonds	Total	Commentaires au besoin ³
18	VI (FAR au FF)	--	--	--	--	-	
19	VI (FD au FF)	--	--	--	--	-	
20	VI (AF au FF)	--	--	--	--	-	
21	VI (ensemble des autres fonds au FF) retour de fonds virés des années antérieures	--	--	--	--	-	
22	VI (ensemble des autres fonds au FF) Autres virements	--	--	--	--	-	
23	Total ⁽²⁾	--	--	--	--	-	

Note 1: Le total de la ligne 16 colonne 6 doit correspondre à la ligne 7 colonne 6 de l'annexe 12.
 Note 2: Le total de la ligne 22 colonne 6 doit correspondre à la ligne 12 colonne 1 de l'annexe 12.
 Note 3: Commentaires au besoin, exemple : nom du projet, réserve, etc.

	Nombres des faits et des incidences en cours	Nombres de comptes dans lequel est comptabilisé l'événement extraordinaire					Autres fonds
		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation		
		1	2	3	4	5	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20	Total des éléments extraordinaires	0	0	0	0	0	

Ne pas compléter

Université de Sherbrooke

Annexe 14

Avantages sociaux

Exercice 2023-2024

en \$

Composition des avantages sociaux		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
1	Régime de retraite de l'université	23 770 568	8 108 836		31 879 404
2	Régie des rentes du Québec	16 590 144	5 659 384		22 249 528
3	Régime québécois d'assurance parentale	1 793 809	611 921		2 405 730
4	Fonds des services de santé (FSS)	11 042 815	3 767 027		14 809 842
5	Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST	1 296 105	442 139		1 738 244
6	Assurance-emploi	4 669 434	1 592 881		6 262 315
7	Assurance-vie	868 390	296 233		1 164 623
8	Assurance santé et salaire	11 585 019	3 951 989		15 537 008
9	Exonération des droits de scolarité	89 777			89 777
10	Cotisation pour déficit actuariel du régime de retraite				-
11	Autres avantages sociaux				-
12	TOTAL	71 706 061	24 430 410	-	96 136 471

Ratio des avantages sociaux sur la masse salariale par fonds		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Autres fonds 3	Total 4
13	Masse salariale ¹ (900 à 905), (910 à 915), (920 à 925), (930 à 934), (940 à 944), (950 à 954), (960 à 964), (970 à 974), (980 à 985), et (997)	341 257 234	113 778 551	-	455 035 785
14	Ratio (Avantages sociaux / Masse salariale, en %)	21%	21%		21%

Note 1 : La masse salariale de la ligne 13 est présentée au brut, c'est-à-dire qu'elle n'est pas diminuée du montant des salaires capitalisables transférés au fonds des immobilisations.

Université de Sherbrooke
 Détail des charges Soutien institutionnel (terrains et bâtiments)
 Fonds de fonctionnement
 Exercice 2023-2024
 en \$

Annexe 15

	Direction 1	Sécurité 2	Entretien ménager et gestion des produits dangereux 3	Entretien courant et réparations minures 4	Autres 5	TOTAL 6	
1	1						1
2	171 675	143 374	75 406	276 321	527 471	1 194 247	2
3	-	414 706	-	912 416	-	1 327 122	3
4	-	-	-	-	-	-	4
5	-	-	-	-	-	-	5
6	-	-	55	-	-	55	6
7	-	-	46 495	36 533	-	83 027	7
8	57 665	353 090	565 826	295 229	847 981	2 119 791	8
9	-	198 825	373 799	1 271 485	736 111	3 580 220	9
10	28 679	111 027	8 635	199 608	102 545	450 494	10
11	24	2 912 694	1 216	3 247 184	137 375	6 298 494	11
12	50 838	1 242 347	241 107	1 589 819	522 670	3 646 761	12
13	6 270	22 794	35 116	(77 298)	20 607	7 489	13
14	315 151	5 398 797	1 347 655	7 751 297	2 894 759	17 707 659	14
15	-	-	-	-	-	-	15
16	-	-	-	-	-	-	16
17	-	475	1 142	7 724	347	9 688	17
18	20 297	23 062	3 252	17 426	3 474	67 510	18
19	-	-	-	-	-	-	19
20	9 183	3 203	4 995	1 717	48 723	67 820	20
21	51 919	309 438	90 545	1 904 370	85 082	2 441 353	21
22	-	-	-	-	-	-	22
23	42 230	50 923	5 318 706	328 517	2 601 380	8 341 756	23
24	456	104	968	-	-	1 528	24
25	-	6 213	540 869	2 319 434	6 968 816	9 835 332	25
26	-	296	-	-	3 800 600	3 800 896	26
27	79 346	40 543	38 935	114 558	31 890	305 272	27
28	-	-	-	-	-	-	28
29	-	84 686	-	828	85 867	171 361	29
30	-	-	-	-	-	-	30
31	343	238	-	94	-	675	31
32	-	-	-	-	-	-	32
33	-	-	-	4 705	747	5 452	33
34	(23)	-	-	-	606	584	34
35	203 752	519 180	5 999 411	4 699 375	13 627 532	25 049 248	35
36	(131 997)	(73 443)	(630 182)	(1 779 953)	(1 727 057)	(4 362 633)	36
37	14 658	6 001	1 870	928	-	23 457	37
38	-	-	-	-	-	-	38
39	86 413	451 737	5 351 099	2 920 348	11 900 475	20 710 072	39
40	401 564	5 850 535	6 698 754	10 671 645	14 795 235	38 417 732	40

	Immobilisations brutes au début de l'année	Acquisitions de l'année						Total des acquisitions de l'année	Solde à reporter
		Financié par le gouvernement du Québec	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds de dotation	Autres fonds, Fondations et dons	Autres sources		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Projets en cours	96 542 061	29 050 636	21 056 125			(148 794)	35 749 249	85 707 216	182 249 277
2 Terrains	3 080 520		2 570 737			1 836 241		4 406 978	7 487 498
3 Aménagement de terrains	59 083 660	6 025 384	1 192 212				(1 880 825)	5 336 771	64 420 431
4 Bâtiments	499 979 599		952 094			663 759		1 615 853	501 595 452
5 Bâtiments - construction prestigieuse	-							-	-
6 Améliorations rajoutées aux bâtiments	308 523 652	17 700 277	2 167 106			(452 966)	2 622 387	22 036 784	330 560 436
7 Améliorations locatives	1 356 716	98 720	2 351					101 071	1 457 787
8 Équipements informatiques	14 663 098	210 806	1 576 091			39 267	6 176 622	8 002 788	22 665 886
9 Équipements de communication multimédia	8 637 261	1 304 199	2 608 571			391 545	116 877	4 421 192	13 058 453
10 Mobilier et équipement de bureau	3 367 918	328 488	267 494			125 593	(804)	720 771	4 088 689
11 Autres équipements	5 529 225	44 760	356 410			4 950	52 500	458 620	5 987 845
12 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	154 596 220	4 884 671	1 865 927			290 579	21 589 682	28 630 859	183 227 079
13 Documents de bibliothèques	12 575 611		1 726 981			48 880	263 441	2 039 302	14 614 913
14 Manuels pédagogiques	-							-	-
15 Matériels roulants	1 090 046	50 000	115 912				98 864	264 776	1 354 822
16 Réseaux de télécommunications	312 282							-	312 282
17 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-							-	-
18 Autres actifs corporels (note A)	-							-	-
19 Actifs non amortissables	4 718 708					472 450		472 450	5 191 158
20 Logiciels (note B)	1 109 834	74 942	38 805				362 188	475 935	1 585 769
21 Développements informatiques (note B)	26 593 249	808 863	3 409 806				60 654	4 279 323	30 872 572
22 Autres actifs incorporels	-							-	-
23 TOTAL	1 281 759 668	68 581 748	39 906 622	-	-	3 271 484	65 210 835	168 970 689	1 370 730 349

	Solde reporté	Vente ou radiation d'actifs (crédit)	Virements débit (crédit)	Immobilisations brutes à la fin de l'année	Amortissement accumulé			Immobilisations nettes à la fin de l'année	
					Solde au début de l'année	Plus amortissement	Moins annulation		
24 Projets en cours	182 249 277			182 249 277	-			182 249 277	
25 Terrains	7 487 498			7 487 498	-			7 487 498	
26 Aménagement de terrains	64 420 431	21 339		64 441 770	36 302 424,59	2 178 798	38 481 233	25 960 547	
27 Bâtiments	501 595 452			501 595 452	159 480 007,77	9 563 855	169 043 863	332 551 589	
28 Bâtiments - construction préjudiciable	-			-	-			-	
29 Améliorations majeures aux bâtiments	330 560 436	(883 167)		329 677 269	131 573 921,77	10 398 615	141 972 537	187 704 732	
30 Améliorations locatives	1 457 787			1 457 787	1 287 062,21	62 010	1 359 072	98 715	
31 Équipements informatiques	22 665 886	(2 000 708)		20 665 183	4 875 482,99	5 779 711	1 958 797	8 696 397	
32 Équipements de communication multimédia	13 058 453	(1 352 417)		11 706 036	3 453 906,00	1 951 722	1 325 764	4 079 864	
33 Mobilier et équipement de bureau	4 088 689	(454 452)		3 634 237	1 368 927,81	700 964	392 627	1 677 265	
34 Autres équipements	5 987 845	(216 601)		5 771 244	2 672 205,15	375 205	205 375	2 842 035	
35 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	183 227 079	(10 986 734)		172 240 345	57 395 933,13	15 387 902	10 953 667	61 830 168	
36 Documents de bibliothèques	14 614 913	(361 616)		14 253 297	4 996 975,92	1 308 640	49 295	6 256 321	
37 Manuels pédagogiques	-			-	-			-	
38 Matériels réajustés	1 354 822	(302 705)		1 052 117	683 550,48	215 250	302 423	596 377	
39 Réseaux de télécommunications	312 282	(91 390)		220 892	270 343,41	31 229	91 389	210 183	
40 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-			-	-			-	
41 Autres actifs corporels (note A)	-			-	-			-	
42 Actifs non amortissables	5 191 158			5 191 158	-			5 191 158	
43 Logiciels (note B)	1 585 769	(359 251)		1 226 518	406 288,99	439 941	322 984	523 246	
44 Développements informatiques (note B)	39 872 372	(4 569 018)		26 303 354	13 854 955,74	2 964 732	1 187 736	15 631 952	
45 Autres actifs incorporels	-			-	-			-	
46 TOTAL	1 370 730 349	(21 556 725)	-	1 349 173 624	418 631 986	51 358 574	16 790 697	453 280 983	895 973 121

Note A: Il faut communiquer avec le Ministère pour inscrire un actif dans cette catégorie.

Note B: Il faut consulter la *Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux* (Avril 2012) pour la comptabilisation de ces catégories.

Université de Sherbrooke
Salaires moyens par catégorie de personnel
Exercice 2023-2024
en \$

Annexe 17

CATÉGORIES DE PERSONNEL		PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL NON RÉGULIER
1	Direction	146 395	116 428
2	Gérance	97 868	
3	Enseignants-chercheurs	132 911	
4	Auxiliaires à l'enseignement et à la recherche		42 151
5	Associés à l'enseignement et à la recherche		85 626
6	Professionnel non enseignant	95 851	89 884
7	Soutien technique	69 537	53 164
8	Soutien de bureau	57 846	58 407
9	Métiers et ouvriers	61 702	61 529
		VALEUR MOYENNE D'UNE CHARGE DE 3 CRÉDITS	
10	Chargés de cours		9 355

Université de Sherbrooke

Annexe 18

Frais institutionnels obligatoires (FIO) et autres frais facturés aux étudiants ^(note1)

Exercice 2023-2024

Ensemble des fonds

en \$

No ligne	Comptes des frais institutionnels obligatoires	1 Revenus FIO
1	Frais d'admission (447)	3 243 025
2	Frais d'inscription (448)	4 292 785
3	Frais technologiques (449)	192 549
4	Frais de droits d'auteur (451)	546 805
5	Frais de rédaction de thèses ou de mémoires et frais de prolongation (452)	2 257 672
6	Frais spécifiques à certains cours ou programmes (453)	2 418 819
7	Frais de diplomation et relevés de notes (454)	328 478
8	Services aux étudiants (456)	7 808 392
9	Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)	1 580 400
10	Total pour les frais institutionnels obligatoires ⁽²⁾	22 668 925
11	Explications «Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)» (si 10% ou plus du total) :	7%
12		
13		
14		

No ligne	Frais institutionnel obligatoire perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	FIO perçus
15	Primes relatives à certaines assurances obligatoires	
16	Frais pour le transport en commun (FIO)	
17	Total des FIO perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	-

No ligne	Comptes des autres frais facturés aux étudiants (Non FIO)	Revenus Non FIO
18	Pénalités, retards et révision de notes (458)	320 803
19	Dons et campagnes de financement (459) ⁽³⁾	-
20	Ventes de notes de cours (462)	300 971
21	Vente ou locations de matériel ou d'équipements (463)	88 644
22	Reconnaissance des acquis (464)	29 851
23	Autres frais facturés aux étudiants (467)	81 055
24	Total pour les autres frais facturés aux étudiants (Non FIO) ⁽⁴⁾	821 324
25	Explications «Autres frais facturés aux étudiants (467)» (si 10% ou plus du total) :	10%
26	Frais pour examen EACMC et CMFC	45 965
27	Fonds de la Faculté de droit - Bonification des collections de la bibliothèque de droit	35 090
28		

29	Total des nouveaux apports reçus pour les dons et campagnes de financement	
----	--	--

No ligne	Autres frais perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	Autres frais perçus
30	Primes relatives aux assurances des étudiants étrangers	1 570 839
31	Primes relatives aux assurances non obligatoires	3 294 894
32	Dons et campagnes de financement (exclus du compte 459)	2 396 114
33	Cotisations aux associations étudiantes	3 652 845
34	Frais pour le transport en commun (Non FIO)	
35	Total pour les autres frais perçus à titre de fiduciaire ou mandataire	10 914 692

Note 1: Voir la définition des frais institutionnels obligatoires à la règle budgétaire 3.3.1.

Note 2: Le total inscrit à la ligne 10 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 8 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Note 3: Ce revenu correspond à la portion de l'apport qui a été comptabilisée dans les produits de la période. Le montant total de l'apport reçu dans la période doit être inscrit à la ligne 29.

Note 4: Le total inscrit à la ligne 24 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 9 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Informations nécessaires aux fins d'analyse de l'octroi de la subvention conditionnelle ^(note 1)

Exercice 2023-2024

en \$

	Fonds de fonctionnement ^(note 2)	
	2022-2023	2023-2024
Solde de fonds au début aux fins de la subvention conditionnelle (note 3) (1)	(14 811 051)	(14 705 958)
Produits (2) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	516 181 362	562 854 487
Charges (3) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	483 445 674	537 563 138
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (4) = (2) - (3)	32 735 687	25 291 349
Virements du fonds de fonctionnement vers d'autres fonds (5) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	16 271 994	22 362 493
Virements des autres fonds vers le fonds de fonctionnement (6) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	-	-
Annulation des coûts des avantages sociaux futurs (7) (compte 704 du SIFU)	(16 358 600)	(2 738 800)
Annulation des gains (-) et pertes latents (8) (Compte 879 du SIFU)	-	-
Annulation des impacts financiers de la COVID 19 (note 4) (9)	-	-
Résultats annuels ajustés aux fins de la subvention conditionnelle (10) = (4) - (5) + (6) + (7) + (8) + (9)	105 093	190 056

Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle avant ajustements du Ministère (11) = (1) + (10)	(14 705 958)	(14 515 902)
Ajustements après révision ^(note 2) (12)	-	
Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle (13) = (11) + (12)	(14 705 958)	(14 515 902)
Conciliation solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle par rapport au solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités ^(note 3)		
Annulation ajustements cumulés aux fins de la subvention conditionnelle (14) ^(note 4) = - (7) - (8) cumulés	(17 269 066)	(14 530 266)
Redressements des années antérieurs cumulés (15)	(22 739 222)	(22 739 222)
Réévaluation et autres éléments régimes de retraite cumulé (16)	(69 537 155)	30 516 145
Solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités (17) = (13) + (14) + (15) + (16)	(124 251 401)	(21 269 245)

Note 1: Voir la règle budgétaire 5.8 (2023-2024).

Note 2 : Les ajustements après révision seront inscrits par le Ministère au besoin.

Note 3 : Solde de fonds aux fins de la subvention conditionnelle à partir du solde du fonds de fonctionnement au 30 avril 2010.

Note 4 :incluant l' Impacts financiers rapportés par les établissements au ministère dans le formulaire de recensement des coûts liés à la COVID-19 cumulé et l'annulation des revenus relatifs au décret du 24 mars 2010 cumulé

Détails des montants aux états financiers et aux annexes
2023-2024
en \$

Note # 1: Ventilation du compte n° 430 - Produits non gouvernementaux

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
Dons en espèce					
Dons en nature		2 828 942			
Autres (Il faut préciser. Si le nombre de lignes est insuffisant, il faut aviser le Ministère)	---	---	---	---	---
Autre 1 Entreprises	1 727 908	13 342 882			
Autre 2 Associations	56 451	65 964 160			
Autre 3 Autres		2 308 991			
Autre 4 Fondation diverses		887 413			
Autre 5 Entreprises américaines		1 002 530			
Autre 6 Entreprises autres pays		1 680 149			
Autre 7 Autres universités	16 629	1 421 048			
Autre 8 Revenus internes		16 728			
Autre 9 Commandites	385 953				
Autre 10 Particuliers	4 303	17 438			
Total	2 191 244	89 470 281	-	-	-

Note # 2: Ventilation des comptes 015 et 210

	Compte 015	Compte 210
2023-2024 (T)	4 489 013	
2022-2023 (T-1)	(3 123 106)	
2021-2022 (T-2)	-	

Note # 3: Portion des dépenses financées par les subventions du Ministère (enveloppes MAO-TIC¹ et PQI²)

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations
Biens sous le seuil de capitalisation (892)	1 293	586 544
Biens de nature non capitalisable (893)		364 863

¹ Matériel, appareils, outillage, technologie de l'information et de la communication.

² Plan quinquennal d'investissement

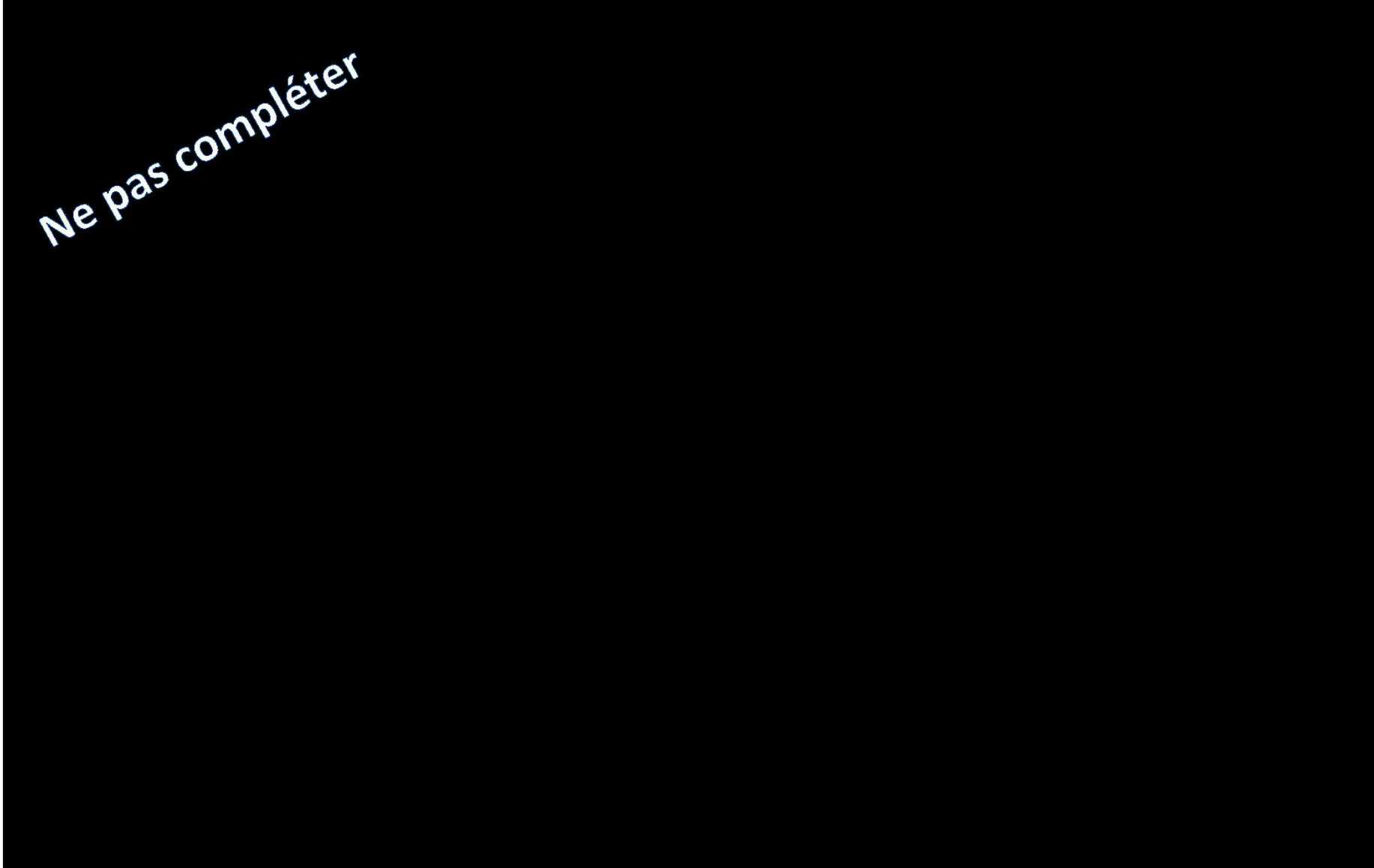


TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressements des apports reportés au début (court et long termes) note 2 2	Nouveaux apports reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada	6 998 444		3 627 924	3 342 514	338 242	6 946 612
2	Conseil de recherches en sciences humaines	5 549 593		4 080 426	4 207 590	10 269	5 412 159
3	Santé Canada	-		-	-		-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	32 966 355		26 096 092	22 708 989	1 390 794	34 962 665
5	Institut de recherche en santé du Canada	30 339 205		15 782 841	17 392 212	414 436	28 315 398
6	Fondation canadienne pour l'innovation	15 828 255		10 229 658	6 847 120	2 768 766	16 442 027
7	Chaires de recherche du Canada	14 816 451		9 211 193	10 018 402	450 911	13 558 330
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste)	3 655 884		3 344 377	3 364 134	99 106	3 537 022
9	Total pour le fonds avec restrictions	110 154 187	-	72 372 511	67 880 961	5 472 522	109 173 214

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
10	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada	23 041 490		488 310	-	5 472 522	29 002 323	2 501 084	26 501 239
11	Total pour le fonds des immobilisations	23 041 490	-	488 310	-	5 472 522	29 002 323	2 501 084	26 501 239

Note 1: Report automatique des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Saisie manuelle des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 3: Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 263 et 362 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422 et 423).

Note 5: Saisie manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Les apports reportés à la fin doivent correspondre à la somme des comptes 263 et 362 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique du compte 532 "Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations - Gouvernement du Canada".

TABEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes)	Ajustements	Nouveaux apports reportés de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes)
		note 1 1	note 2 2	note 3 3	note 4 4	note 5 5	note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subventions du Ministère	21 844 153		15 301 749	19 339 582	25 533	17 780 786
2	Subventions des autres ministères du gouvernement du Québec	25 491 439		28 960 261	25 428 644	2 249 169	26 773 888
3	Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT)	5 994 044		10 076 447	6 985 711	38 559	9 046 221
4	Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)	8 277 731		7 416 697	8 811 699	63 248	6 819 480
5	Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)	5 274 459		3 908 078	3 747 073	17 593	5 417 872
6	Université du Québec et ses constituantes	-		-	-	-	-
7	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec (autres que ceux de la liste)	2 841 175		4 694 353	4 502 317	119 172	2 914 039
8	Total pour le fonds avec restrictions	69 723 001	-	70 357 586	68 815 026	2 513 274	68 752 286

TABEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début	Redressement des apports reportés au début	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin
		note 1 1	note 2 2	note 3 3	note 4 4	note 7 5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 + 5	note 8 7	note 6 8 = 6 - 7
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec	366 421 510		118 435 023	10 434 087	2 513 274	476 935 720	24 661 757	452 273 964
10	Total pour le fonds des immobilisations	366 421 510	-	118 435 023	10 434 087	2 513 274	476 935 720	24 661 757	452 273 964

Note 1: Report automatique des apports reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Saisie manuelle des redressements des apports reportés au début de l'exercice en cours, ainsi que des transferts des reliquats du fonds avec restrictions au fonds de fonctionnement.

Note 3: Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 261, 262, 360 et 361 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 405, 410, 411, 427, 495, 496, 497, 515 et 520).

Note 5: Saisie manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Le total à la ligne 8 des apports reportés à la fin doit correspondre à la somme des comptes 261 et 262 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique des compte 530 et 531 "Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations - gouvernement du Québec".

Note 9: Le total des apports reportés doit correspondre à la sommation des comptes 360 et 361

Université de Sherbrooke
Continuité des apports et des produits reportés - Autres sources
Exercice 2023-2024
en \$

Annexe 22c

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports et produits reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports et nouveaux produits reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports et produits reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Municipalités	966 014		495 699	474 214	22 622	964 877
2	Produits provenant d'autres universités et d'organismes apparentés	9 684 238		10 633 207	9 870 382	720 505	9 726 559
3	Gouvernements autres provinces	-		53 750	28 750		25 000
4	Gouvernements étrangers	3 599 426		1 813 286	1 886 354	1 055 366	2 470 992
5	Produits non gouvernementaux	42 855 329		102 854 975	89 470 281	8 679 184	47 560 839
6	Produits provenant d'une fondation	9 045 479		13 609 812	11 584 688	204 273	18 866 329
7	Total pour le fonds avec restrictions	66 150 486	-	129 460 729	113 314 669	10 681 950	71 614 596

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
8	Autres sources	200 765 576		6 060 969	2 125 318	10 681 950	215 383 177	14 395 699	200 987 478
9	Total pour le fonds des immobilisations	200 765 576	-	6 060 969	2 125 318	10 681 950	215 383 177	14 395 699	200 987 478

Note 1: Report automatique des apports reportés et/ou produits reportés au début de l'exercice en cours.

Note 2: Saisie manuelle des redressements des apports reportés et/ou produits reportés au début de l'exercice en cours.

Note 3: Saisie manuelle des montants comptabilisés à titre d'apport reporté et/ou produit reporté au cours de l'exercice, encaissés ou à recevoir, ainsi que tout ajustement nécessaire pour que le total du solde de fin corresponde à la somme des comptes 260, 264 et 363 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 4: Report automatique des montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice au fonds correspondant (report automatique des comptes 424, 426, 428, 429, 430, 431 et 446).

Note 5: Saisie manuelle des montants transférés aux fonds des immobilisations à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 6: Le total des apports et des produits reportés à la fin doit correspondre à la somme des comptes 260, 264 et 363 au fonds correspondant de l'année courante.

Note 7: Report automatique des montants transférés du fonds avec restrictions à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations.

Note 8: Report automatique du compte 533 "Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations - Autres sources".

Produits des entités subventionnaires du gouvernement du Canada par fonds

Exercice 2023-2024

Fonds de fonctionnement, fonds avec restrictions et fonds d'immobilisations

en \$

No ligne	Comptes	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Total 4 = 1+2+3
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada (415)	265 710	3 342 514	-	3 608 224
2	Conseil de recherches en sciences humaines (416)	-	4 207 590	-	4 207 590
3	Santé Canada (417)	-	-	-	-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (418)	-	22 708 989	-	22 708 989
5	Instituts de recherche en santé du Canada (419)	-	17 392 212	-	17 392 212
6	Fondation canadienne pour l'innovation (421)	-	6 847 120	-	6 847 120
7	Chaires de recherche du Canada (422)	9 102 060	10 018 402	-	19 120 462
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste) (420)	-	3 364 134	--	3 364 134
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (fonds d'immobilisations) (423)	--	--	-	-
10	Total	9 367 770	67 880 961	-	77 248 731

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés	Ajustements	Nouveaux apports	Montant constant à titre	Montant transféré à titre	Apports reportés à la fin	Commentaire de l'Université
			au début ^(note 9)	^(note 9)	de l'exercice ^(note 9)	de produits au cours de l'exercice	d'apports reportés afférents aux immobilisations ^(note 7)	(court et long termes) ^(note 2)	
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap	2.1.3.1 : Organisation et offre de services dans les universités		1 098 804		1 197 685	1 613 626	23 072	659 790	Informations pour volets 1 et 2
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap	2.1.3.2 : Services spécialisés		-					-	
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap			1 098 804		1 197 685	1 613 626	23 072	659 790	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 1 : Programme régulier;		43 937		336 116	33 953		346 100	Informations pour l'ensemble des volets
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 2 : Démarrage de pathes coherces;		-					-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 3 : Stages en enseignement en milieu autochtone;		-					-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 4 : Projets particuliers;		-					-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones			43 937		336 116	33 953		346 100	
2.1.5 Soutien aux établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie			17 627		100 000	8 400		109 147	
2.1.6 Appel en recrutement d'étudiants internationaux ainsi qu'à leur accueil et leur intégration	Volet 2 : Actes de concertation inter établissements		-		110 000	4 751		105 249	
2.1.8 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire	2.1.8.3 Favoriser l'offre de services de RAC en formation professionnelle		-					-	
2.1.9 Accès à la profession enseignante	2.1.9.2 Elaboration de projets inédits en sciences de l'éducation		2 706 801		535 401	1 207 625		1 956 577	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.1 Bourses d'encadrement aux futurs enseignants		17 961		2 135 292	2 148 750		4 503	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.2 Bourses de persévérance pour les étudiantes et les étudiants inscrits à la maîtrise qualifiante en enseignement		432 500		565 000	432 500		565 000	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.3 Bourses aux doctorantes et aux doctorants en sciences de l'éducation		60 000		80 000	100 000		40 000	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation			510 461		2 780 292	2 681 250		689 583	
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique	2.1.11.1 Augmentation des adhésions au doctorat clinique en psychologie		-					-	Présentié au FF - aucun solde
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique	2.1.11.2 Bourses pour les internés en psychologie		100 000		247 500	337 500		10 000	
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique			100 000		247 500	337 500		10 000	
2.1.12 Formation et relève professionnelle en sciences infirmières	2.1.12.1 Augmenter les inscriptions dans les programmes de sciences infirmières		-		1 306 402	1 306 402		-	
2.1.12 Formation et relève professionnelle en sciences infirmières	2.1.12.2 Favoriser le renouvellement et l'engagement du corps professoral en sciences infirmières par des bourses aux cycles supérieurs	Volet 1 Bourses de maîtrise	115 861		122 334	168 103		70 092	
2.1.12 Formation et relève professionnelle en sciences infirmières	2.1.12.2 Favoriser le renouvellement et l'engagement du corps professoral en sciences infirmières par des bourses aux cycles supérieurs	Volet 2 Bourses doctorales	-					-	
2.1.12 Formation et relève professionnelle en sciences infirmières			115 861		1 428 736	1 474 505		70 092	

Continuité des apports reportés - MES

Annexe 24

2.1.19 Soutien aux stages en pratique sage femme		-				-
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.1 Optimisation et développement de l'offre de formation en réponse à des besoins prioritaires	690 564		616 861	431 797	875 628
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.2 Développement concerté d'activités de formation à distance	297 353		(94 117)	203 236	0
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.3 Formation d'appoint destinée aux professionnels formés à l'étranger - offre d'un programme d'appoint	27 831		(27 831)		-
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.4 Formation d'appoint destinée aux professionnels formés à l'étranger - mise à jour d'un programme d'appoint	-				-
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation		1 015 748	-	494 913	635 033	875 628
2.1.20 Soutenir les personnes immigrantes formées à l'étranger désirant accéder à une profession réglementée		53 938		(37 462)	15 528	0
2.1.21 Filles régionales	2.1.21.1			568 750	483 524	85 226
2.1.21 Filles régionales	2.1.21.2					-
2.1.21 Filles régionales		461 366	-	568 750	483 524	846 892
2.1.22 Soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans le déploiement d'unités avant d'inscription		285 506		600 000	136 726	748 788
2.1.24 Soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises		-		950 000	950 000	-
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 1 : Soutenir des initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles significatifs ou inspirants	-		28 854	28 854	-
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 2 : Soutenir l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiants universitaires	(0)		103 380	103 380	(0)
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 3 : Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants	0		180 322	180 322	0
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 4 : Soutenir les initiatives favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur	(0)		528 336	528 336	(0)
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur		(0)	-	840 892	840 892	(0)
2.1.26 Rehaussement de la sécurité de Pharmatiks et de la cyber sécurité		-				-
2.1.28 Soutien à la formation des médecins		6 544 000		1 178 000	48 900	7 683 000
2.1.52 Autres ajournements particuliers		-				-
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur	Volet 1 : Contribuer à offrir aux membres de la minorité de langue anglaise du Québec la possibilité de s'instruire dans leur langue et de participer à un enrichissement culturel associé à leur communauté	11 720	3 103	(8 766)	6 057	-
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur	Volet 2 : Contribuer à offrir aux apprenants de langue anglaise ou de langue française du Québec la possibilité d'apprendre la française ou l'anglais comme langue seconde et de bénéficier ainsi d'un enrichissement culturel.	-				-
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur		11 720	3 103	(8 766)	6 057	-
2.4.1 Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger		2 306 996		1 571 203	1 734 308	2 143 819
2.4.2 Soutien accrédité pour des activités para-universitaires		-				-
Sous-total subventions spécifiques reportables		15 273 795	3 103	12 493 319	13 284 068	23 872



États du traitement 2023-2024

Rapport de l'auditeur indépendant (p. 50)

Formulaire de déclaration (p. 53)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Université de Sherbrooke

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après « l'état du traitement ») de Université de Sherbrooke (ci-après « l'université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2024.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du document intitulé *État du traitement – Rémunération des membres du personnel de direction supérieure des universités – Guide de déclaration – Année scolaire 2023-2024*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du document intitulé *État du traitement – Rémunération des membres du personnel de direction supérieure des universités – Guide de déclaration – Année scolaire 2023-2024*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1). En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du

conseil d'administration de l'université et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du document intitulé *État du traitement – Rémunération des membres du personnel de direction supérieure des universités – Guide de déclaration – Année scolaire 2023-2024*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Sherbrooke
Le 10 octobre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122686

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2023-2024 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **Université de Sherbrooke**

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Interim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés (\$)
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	
Cossette	Pierre	Recteur	REC	Non	12,0		362 531	2 228	364 759			9 464
Remillard	Denyse	Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	RA	Non	12,0		299 762	1 374	301 136			5 144
Faucher	Jocelyne	Secrétaire générale & vice-rectrice à la vie étudiante	SG	Non	12,0		296 793	166	296 959			1 624
Fournier	André	Secrétaire général adjoint	SGA	Non	12,0		175 191	4 728	179 919			818
Aimez	Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	VR	Non	12,0		265 235	2 813	268 048			8 404
Hudon	Christine	Vice-rectrice aux études et aux relations internationales	VR	Non	12,0		244 943	2 383	247 326			1 153
Perreault	Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	VR	Non	12,0		244 902	3 478	248 380			8 993
Beaubien	Sylvie	Vice-rectrice adjointe gouvernance, priorisation et projets stratégiques	VRA	Non	12,0		139 075	166	139 241			0
Cordeau	Patrice	Vice-recteur adjoint au développement durable	VRA	Non	12,0		139 074	2 891	141 965			551
Fournier	Patricia	Vice-rectrice adjointe au développement de la recherche	VRA	Non	5,0		139 266	64	139 330			256
Lemelin	Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint à la recherche	VRA	Non	12,0		182 013	14 601	196 614			9 146
Myette	France	Vice-rectrice adjointe	VRA	Non	12,0		182 013	3 100	185 113			2 253
Viens	Jacques	Vice-recteur adjoint	VRA	Non	2,0		182 013	199	182 212			
Dionne	Isabelle	Vice-rectrice adjointe	VRA	Non	12,0		182 013	5 042	187 055			2 680
Fortier	Marie-Josée	Vice-recteur adjoint à la transformation numérique	VRA	Non	12,0		173 613	2 938	176 551			838
Ouellet	Eric	Vice-recteur adjoint	VRA	Non	12,0		156 061	3 148	159 209			781
Phillips	Wendy Rose	Vice-recteur adjoint relations gouv et directrice cabinet	VRA	Non	12,0		181 571	3 148	184 719			5 934
Therrien	Dominic	Vice-recteur adjoint au dev plateformes inst recherche	VRA	Non	12,0		148 558	166	148 724			2 614
Beaulieu	Carole	Doyenne de la Faculté des sciences	DOY	Non	12,0		203 986	1 161	205 157			3 378
Turcotte	Sylvain	Doyen de la Faculté des sciences de l'activité physique	DOY	Non	12,0		184 402	7 854	192 256			952
Roy	Jean	Doyen Ecole de gestion	DOY	Non	12,0		213 195	3 055	216 250			4 903
Dorion	Dominique	Doyen de la Faculté de médecine & des sciences de la santé (FMSS)	DOY	Non	12,0		285 666	2 589	288 265			8 872
Doucet	Patrik	Vice-recteur ressources humaines & transformation numérique	VR	Non	12,0		244 943	3 543	248 486			4 621
Proulx	Jean	Doyen de la Faculté de génie	DOY	Non	12,0		236 802	2 912	239 714			18 569
Lessard	Anick	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	DOY	Non	12,0		203 886	1 228	205 114			1 072
Marquis	Louis	Doyen de la Faculté de droit	DOY	Non	8,0		197 328	8 293	205 621			507
Robert	Marie-Pierre	Doyen de la Faculté de droit	DOY	Non	4,0		197 328	42	197 370			355
Lessard	Anne	Doyen de la Faculté d'éducation	DOY	Non	12,0		195 381	1 951	197 332			2 762

ÉTAT DU TRAITEMENT 2023-2024

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	117,21	Le plus élevé	272 514	43 457
		Moyenne	167 843	8 423
		Le moins élevé	114 912	103
Personnel de direction des services	16,13	Le plus élevé	175 315	10 548
		Moyenne	167 089	3 248
		Le moins élevé	163 842	25
Personnel de gérance des emplois de soutien	135,53	Le plus élevé	156 201	61 182
		Moyenne	121 729	5 929
		Le moins élevé	92 241	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	132	Le plus élevé	17 517
		Moyenne	2 642
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services	17	Le plus élevé	26 531
		Moyenne	5 559
		Le moins élevé	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	144	Le plus élevé	15 095
		Moyenne	2 477
		Le moins élevé	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

ÉTAT DU TRAITEMENT 2023-2024

Nom de l'établissement :

Université de Sherbrooke

NOTES COMPLÉMENTAIRES

	<i>Oui ou non</i>	
Pendant l'année 2023-2024, est-ce que des membres du personnel de direction supérieure bénéficient d'une indemnité de transition au sein de l'établissement?	OUI	Si oui, le coût ou la valeur imposable de cet avantage doit être inscrit ci-dessous.
Est-ce que des droits d'indemnité de départ sont détenus et non exercés pendant l'année 2023-2024 par les membres du personnel de direction supérieure?	Oui	Si oui, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2023-2024 doit être déclarée ci-dessous, pour chaque membre du personnel de direction supérieure.

Nom	Prénom	Fonction	Commentaires	Indemnité de transition au sein de l'établissement	Référence		Droits d'indemnité de départ détenus et non exercés
Cossette	Pierre	Recteur	Fin de mandat le 2025.05.31	193 077,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	362 531,00 \$
Hudon	Christine	Vice-rectrice aux études et aux relations internationales	Fin de mandat le 2025.05.31	76 223,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	244 943,00 \$
Rémillard	Denyse	Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	Fin de mandat le 2025.05.31	119 042,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	299 762,00 \$
Aimez	Vincent	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	Fin de mandat le 2025.05.31	107 603,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Perreault	Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	Fin de mandat le 2025.05.31	75 448,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	244 902,00 \$
Doucet	Patrick	Vice-recteur ressources humaines & transformation numérique	Fin de mandat le 2025.05.31	81 903,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Fournier	Patricia	Vice-recteur adjoint du développement de la recherche		27 900,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Faucher	Jocelyne	Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante	Fin de mandat le 2025.05.31	127 339,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	296 793,00 \$
Donon	Dominique	Doyen FMSS	Fin de mandat le 2025.06.30	116 212,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	285 666,00 \$
Lessard	Anick	Doyenne F.L.S.H.	Fin de mandat le 2026.05.31	35 166,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	203 886,00 \$
Roy	Jean	Doyen École de gestion	Fin de mandat le 2025.05.31	44 475,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	213 195,00 \$
Turcotte	Sylvain	Doyen FASAP	Fin de mandat le 2026.06.30	31 205,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Robert	Marie-Pierre	Doyen Faculté de droit	Fin de mandat le 2027.12.31	46 348,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Proulx	Jean	Doyen Faculté de génie	Fin de mandat le 2025.05.31	67 074,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	235 802,00 \$
Beaulieu	Carole	Doyenne Faculté des sciences	Fin de mandat le 2024.05.31	35 276,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	203 996,00 \$
Lessard	Anne	Doyenne Faculté d'éducation	Fin de mandat le 2025.05.31	28 878,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	195 381,00 \$
Myette	France	Vice-rectrice adjointe		6 698,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	182 013,00 \$
Dionne	Isabelle	Vice-rectrice adjointe		7 728,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Lemelin	Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint		37 248,00 \$	9.1.3 SAR	9.1.4 SABB	
Fortier	Marie-Josée	Vice-rectrice adjointe à la transformation numérique		51 362,89 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Ouellet	Eric	Vice-recteur adjoint		25 255,81 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Phillips	Wendy Rose	Vice-rectrice adjointe relations gouv. et directrice cabinet			Note 1	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB
Therrien	Dominic	Vice-recteur adjoint au dev. plateformes inst. recherche			Note 1	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB
Cordeau	Patrice	Vice-recteur adjoint au développement durable		37 700,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	139 074,00 \$
Beaudien	Sylvie	Vice-rectrice adjointe gouvernance, priorisation et projets stratégiques		37 701,00 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	
Fournier	André	Secrétaire général adjoint		45 471,13 \$	9.2.3 SAR	9.2.4 SABB	175 191,00 \$

Note 1: Présentement aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

Note : Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.
SAR : Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.
SABB : Réfère au congé sabbatique des cadres.

RÈGLEMENT 2575-028

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-02-24-12
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2022-03-28-16
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2023-09-18-23
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 22 octobre 2018		

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	1
2. CHAMP D'APPLICATION	2
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES	2
5. CONTRAT	2
6. PROMOTION	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI	3
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE	6
11. RESPONSABILITÉ CIVILE	7
12. CUMUL DE FONCTIONS	7
13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION	7
14. RESPONSABILITÉ	7
15. ENTRÉE EN VIGUEUR	7
ANNEXE 1	8
ANNEXE 2	9

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et les vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints;
- la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

3. DÉFINITIONS

- 3.1 Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur, lors de sa nomination, du renouvellement ou de la prolongation de son mandat, la personne titulaire reçoit :

- 8.1.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat, la personne titulaire reçoit :

- 8.2.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint en fonction avant le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.3.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 8.3.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;
- 8.3.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.4 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1^{er} mai 2018, la personne titulaire reçoit :

- 8.4.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.4.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;
- 8.4.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.5 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur, nommée à un poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint, ou de secrétaire générale adjointe ou de secrétaire général adjoint, à savoir :

- 8.5.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins du vice-rectorat tout en permettant une certaine flexibilité;
- 8.5.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;
- 8.5.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraînent des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;
- 8.5.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;
- 8.5.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la supérieure immédiate ou le supérieur immédiat, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;

- 8.5.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au 1^{er} mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérés comme travaillés, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;

9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;

si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement dans sa nouvelle fonction;

9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction du Rectorat et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction du Rectorat pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le

décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé cette fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite pendant ou dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel au moment de sa retraite
- L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.
- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans qui compte douze (12) ans d'ancienneté qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction et qui a occupé sa fonction durant moins de quatre ans obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration exige de chaque membre du personnel de direction du Rectorat qu'il lui remette une déclaration annuelle dans laquelle ce membre fait état de l'existence ou non ainsi que de la valeur pécuniaire, le cas échéant, de montants ou avantages :

- reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons pour le soutien financier de l'Université;
- reçus d'une personne morale pour laquelle il occupe toute fonction ou agit à quelque titre que ce soit, lorsque cette personne morale exerce ses activités principalement au sein de l'Université ou dans le cadre de la mission de l'Université.

Le conseil d'administration d'un établissement doit faciliter l'évaluation des coûts et le suivi par le Ministère de l'application de son cadre de rémunération.

Pour un motif exceptionnel, le conseil d'administration d'un établissement peut demander à la ou au ministre que son cadre de rémunération puisse prévoir un ajustement, une dérogation ou une application différente à l'égard d'une condition d'encadrement de la rémunération prévue au présent règlement.

14. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par le conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 18 septembre 2023.

ANNEXE 1

Personnel de direction du Rectorat en fonction avant le 1^{er} mai 2018

Traitement annuel¹

En vigueur au 1^{er} avril 2023

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	307 297 \$	348 610 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	254 618 \$	305 540 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	219 502 \$	285 396 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	171 209 \$	182 308 \$

¹ Les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année selon les politiques et règlements applicables.

ANNEXE 2

Personnel de direction du Rectorat nommé, renouvelé ou prolongé après le 1^{er} mai 2018

Traitement annuel²

En vigueur au 1^{er} avril 2023

Fonction		Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur		307 297 \$	348 610 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint		254 618 \$	305 540 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur		219 502 \$	285 396 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint			
	Niveau 1	162 777 \$	182 308 \$
	Niveau 2	146 797 \$	162 777 \$
	Niveau 3	130 820 \$	146 797 \$
	Niveau 4	114 842 \$	130 820 \$

²Les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année selon les politiques et règlements applicables.

RÈGLEMENT 2575-029

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction des facultés		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 22 octobre 2018		

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	1
2. CHAMP D'APPLICATION	1
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES	2
5. CONTRAT	2
6. PROMOTION	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI	2
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	2
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	4
10. CONDITIONS DE RETRAITE	5
11. RESPONSABILITÉ CIVILE	5
12. CUMUL DE FONCTIONS	6
13. RESPONSABILITÉ	6
14. ENTRÉE EN VIGUEUR	6
ANNEXE	7

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction des facultés, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- les doyennes et les doyens;
- les vice-doyennes et les vice-doyens;
- les secrétaires de faculté;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

3. DÉFINITIONS

- 3.1 **Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 **Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 **Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction du personnel de direction des facultés sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

8.1 Dans le cas des doyennes et doyens :

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

- 8.1.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 8.1.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.1.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de (4 830 \$) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.1.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :

- 8.2.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur nommée à un poste de secrétaire de faculté, à savoir :

- 8.3.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins de la faculté tout en permettant une certaine flexibilité;
- 8.3.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;
- 8.3.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraîne des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;
- 8.3.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;
- 8.3.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la doyenne ou le doyen, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;
- 8.3.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au

1^{er} mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérées comme travaillées, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction d'une faculté et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction d'une faculté pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou

le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction d'une faculté reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses

fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a été adopté par conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 15 juin 2020.

ANNEXE

Personnel de direction des facultés

Traitement annuel et supplément administratifⁱ

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023

Fonction	Traitement annuel
Doyenne ou doyen	177 321 \$

Fonction	Supplément administratif
Vice-doyennes ou vice-doyens, secrétaire de faculté	13 437 \$

ⁱ À compter de 2022, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1^{er} avril de chaque année dans le respect du cadre budgétaire adopté par le conseil d'administration (CA-2020-06-15-14).



Rapport sur la performance 2023-2024

Grille des indicateurs (p. 73)

Mesures prises pour l'encadrement des étudiants (p. 90)

Programmes d'activités de recherche (p. 96)

Nom de l'établissement :		Université de Sherbrooke					Date :	2024-09-30	
							Page 1 de 6		
I. Éléments d'information		II. Observations							
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS									
		Année universitaire (Effectif intra au trimestre d'automne)							
		Unité	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	provenance	
Étudiant									
1	Effectif étudiant total	n	24 975	24 277	25 264	25 053	25 312	MES	
2	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	%	83,7%	84,4%	84,1%	84,3%	83,6%	MES	
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	%	16,3%	15,6%	15,9%	15,7%	16,4%	MES	
4	Effectif étudiant au 2e cycle professionnel*	%	88,5%	88,4%	89,0%	89,4%	89,1%	MES	
5	Effectif étudiant au 2e cycle recherche	%	11,5%	11,6%	11,0%	10,6%	10,9%	MES	
6	Effectif étudiant au 3e cycle	%	6,7%	6,8%	7,2%	7,5%	7,7%	MES	
7	Effectif étudiant internationaux	n	1 939	1 399	1 944	2 215	2 565	MES	
8	Effectif étudiant internationaux	%	7,8%	5,8%	7,7%	8,8%	10,1%	MES	
9	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	114	5	49	132	126	MES	
10	Stagiaires postdoctoraux	n	130	134	104	88	87	MES	
11	Résidents en médecine	n	722	731	728	704	694	MES	Session annuelle
Enseignants-chercheurs									
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	74	64	81	70	80	U	
13	Hommes	n	34	35	34	29	44	U	
14	Femmes	n	40	29	47	41	36	U	
15	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	1 079	1 128	1 133	1 178	n.d.	BCI	
16	Hommes	n	619	637	641	661	n.d.	BCI	
17	Femmes	n	460	491	492	517	n.d.	BCI	
18	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	2 548	2 271	2 369	2 413	n.d.	BCI	
19	Hommes	n	1 181	1 026	1 075	1 090	n.d.	BCI	
20	Femmes	n	1 367	1 245	1 294	1 323	n.d.	BCI	
21	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,1	3,5	3,1	3,1	3,05	U	
22	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,7	1,8	1,8	1,7	1,74	U	
23	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n						U	
24	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n						U	
25	Cours donnés par les professeurs	%	37,4%	40,2%	36,2%	38,0%	38,8%	U	Note 1
26	Cours donnés par les chargés de cours	%	62,6%	59,8%	63,8%	62,0%	61,2%	U	
27	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	0%	0%	0%	0%	0%	U	Note 2
Remarques									

* : Regroupe tous les étudiants, de deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits à la maîtrise recherche.								
Le nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire et le nombre de chargés de cours de l'année universitaire incluent les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire »								
universitaire)								
	Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	provenance	
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire								
28	Hommes	n	629	619	637	641	661	BCI
29	Sciences de la santé	n	265	264	277	278	281	BCI
30	Sciences pures	n	85	84	89	90	92	BCI
31	Sciences appliquées	n	107	102	100	104	108	BCI
32	Arts	n	4	4	5	3	3	BCI
33	Lettres	n	15	8	8	9	7	BCI
34	Sciences humaines	n	52	55	55	53	61	BCI
35	Éducation	n	45	42	43	42	47	BCI
36	Droit	n	21	22	21	21	21	BCI
37	Administration	n	35	38	39	41	41	BCI
38	Autres	n	0	0	0	0	0	BCI
39	Femmes	n	456	460	491	492	517	BCI
40	Sciences de la santé	n	276	267	297	293	305	BCI
41	Sciences pures	n	23	23	23	24	23	BCI
42	Sciences appliquées	n	11	14	18	18	21	BCI
43	Arts	n	1	0	0	0	1	BCI
44	Lettres	n	12	11	9	9	8	BCI
45	Sciences humaines	n	36	40	39	39	42	BCI
46	Éducation	n	55	60	61	63	65	BCI
47	Droit	n	14	16	15	17	22	BCI
48	Administration	n	28	29	29	29	30	BCI
49	Autres	n	0	0	0	0	0	BCI
50	Total	n	1 085	1 079	1 128	1 133	1 178	BCI
51	Sciences de la santé	n	541	531	574	571	586	BCI
52	Sciences pures	n	108	107	112	114	115	BCI
53	Sciences appliquées	n	118	116	118	122	129	BCI
54	Arts	n	5	4	5	3	4	BCI
55	Lettres	n	27	19	17	18	15	BCI
56	Sciences humaines	n	88	95	94	92	103	BCI
57	Éducation	n	100	102	104	105	112	BCI

90	Éducation	n	535	510	459	444	401	BCI
91	Droit	n	231	258	224	227	255	BCI
92	Administration	n	323	360	309	339	357	BCI
93	Autres	n	1	0	1	0	2	BCI
Remarques								
La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire »								

Note 1: De par la nature particulière d'enseignement de la faculté de médecine et de l'école de musique, les données de ces deux unités sont présentés dans cette section.

Note 2: Une certaine partie des activités créditées de la faculté de Médecine et des sciences de la santé sont données par des médecins professionnels cliniques. On compte 837 de ces médecins (en sus des professeurs à temps plein) à avoir été rémunérés par l'Université de Sherbrooke 2024.

117	Études plurisectorielles	%	64,1%	69,1%	64,1%	62,7%	66,9%	47,7%	66,9%	43,1%	65,3%	54,0%
118	Sans objet	%	58,3%	51,3%	25,0%	49,2%	40,0%	46,1%	34,6%	47,9%	50,0%	44,2%
119	Valeur indéterminée	%										
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
Remarques												
2e cycle - Maîtrise + autres sanctions												
	Unité		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
			Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions
120	Total¹	n	5 029	3 895	5 024	3 701	5 395	3 967	5 362	3 977	5 459	3 830
121	Sciences de la santé	n	447	360	441	395	435	407	420	492	411	458
122	Sciences pures	n	262	59	252	30	281	31	257	63	249	61
123	Sciences appliquées	n	566	309	574	286	648	323	734	297	901	279
124	Arts	n	14	32	16	18	17	19	7	10	6	21
125	Lettres	n	88	50	75	60	73	51	68	50	61	48
126	Sciences humaines	n	680	357	656	322	670	384	684	369	718	325
127	Éducation	n	818	772	813	714	916	849	915	804	848	789
128	Droit	n	366	223	383	208	413	218	399	193	393	202
129	Administration	n	1 357	1 402	1 387	1 325	1 499	1 344	1 480	1 400	1 511	1 316
130	Études plurisectorielles	n	344	71	363	68	349	75	305	70	270	95
131	Sans objet	n	87	260	64	275	94	266	93	229	91	228
132	Valeur indéterminée	n										8
133	Femmes	%										
134	Sciences de la santé	%	74,9%	86,7%	75,1%	86,6%	76,8%	89,7%	80,2%	87,8%	76,4%	87,1%
135	Sciences pures	%	54,6%	45,8%	51,6%	53,3%	52,0%	45,2%	49,0%	55,6%	47,4%	63,9%
136	Sciences appliquées	%	18,9%	33,7%	22,3%	33,9%	24,4%	37,5%	22,8%	33,0%	24,4%	33,0%
137	Arts	%	57,1%	59,4%	56,3%	50,0%	58,8%	63,2%	85,7%	50,0%	50,0%	57,1%
138	Lettres	%	77,3%	96,0%	73,3%	90,0%	69,9%	96,1%	72,1%	96,0%	73,8%	91,7%
139	Sciences humaines	%	67,1%	78,4%	66,3%	81,4%	65,4%	81,8%	64,9%	82,9%	60,9%	76,9%
140	Éducation	%	81,1%	76,4%	80,1%	79,3%	78,5%	78,7%	75,5%	80,0%	74,1%	79,1%
141	Droit	%	72,7%	75,3%	73,1%	71,6%	77,5%	75,7%	78,2%	72,5%	79,1%	67,8%
142	Administration	%	44,1%	67,6%	47,3%	66,5%	49,3%	68,6%	49,1%	68,6%	48,9%	70,7%
143	Études plurisectorielles	%	66,9%	76,1%	69,7%	85,3%	71,1%	74,7%	65,9%	71,4%	65,2%	72,6%

144	Sans objet	%	60,9%	45,4%	64,1%	51,3%	59,6%	48,5%	69,9%	48,0%	70,3%	48,7%
145	Valeur indéterminée	%										62,5%
	Remarques											
	3e cycle - Doctorat + autres sanctions	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
			Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions
146	Total¹	n	1 447	235	1 437	216	1 542	284	1 582	301	1 623	324
147	Sciences de la santé	n	159		146		159	10	174	17	163	15
148	Sciences pures	n	218		210		221		233		240	
149	Sciences appliquées	n	349		383		461		477		478	
150	Arts	n										
151	Lettres	n	27		28		30		33		41	
152	Sciences humaines	n	443		441	1	436	1	450		457	1
153	Éducation	n	157	47	146	36	144	50	135	44	148	48
154	Droit	n	29		27		26		32		40	
155	Administration	n	60	51	51	33	47	59	39	92	44	109
156	Études plurisectorielles	n	2	124	1	143	1	146		146		144
157	Sans objet	n	3	13	4	3	17	18	9	2	12	7
158	Valeur indéterminée	n										
159	Femmes	%										
160	Sciences de la santé	%	57,9%		62,3%		67,9%	80,0%	71,8%	76,5%	73,6%	80,0%
161	Sciences pures	%	41,7%		44,3%		41,2%		40,8%		39,2%	
162	Sciences appliquées	%	22,6%		23,8%		23,0%		26,2%		27,8%	
163	Arts	%										
164	Lettres	%	74,1%		75,0%		80,0%		81,8%		78,0%	
165	Sciences humaines	%	69,8%		71,2%	100,0%	70,9%	100,0%	67,8%		66,5%	100,0%
166	Éducation	%	58,6%	72,3%	59,6%	72,2%	64,6%	76,0%	67,4%	56,8%	73,0%	62,5%
167	Droit	%	44,8%		48,1%		50,0%		43,8%		45,0%	
168	Administration	%	31,7%	62,7%	33,3%	69,7%	36,2%	61,0%	41,0%	60,9%	45,5%	60,6%
169	Études plurisectorielles	%	0,0%	40,3%	0,0%	46,9%	100,0%	45,9%		48,6%		41,7%
170	Sans objet	%	66,7%	46,2%	50,0%	33,3%	11,8%	22,2%	66,7%	100,0%	25,0%	71,4%
171	Valeur indéterminée	%										

Remarques												
Total - Grades + autres sanctions												
	Unité	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		
		Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	Grades	Autres sanctions	
172	Total¹	n	19 077	5 898	18 979	5 298	19 460	5 804	19 289	5 764	19 397	5 915
173	Sciences de la santé	n	2 674	698	2 696	759	2 732	747	2 753	809	2 870	812
174	Sciences pures	n	1 129	143	1 112	32	1 147	93	1 119	105	1 127	94
175	Sciences appliquées	n	3 632	524	3 688	332	3 797	390	3 900	385	4 191	368
176	Arts	n	103	116	96	100	102	91	93	85	84	68
177	Lettres	n	288	133	273	123	260	112	253	104	234	105
178	Sciences humaines	n	2 642	645	2 632	529	2 659	661	2 653	641	2 633	599
179	Éducation	n	3 820	834	3 689	754	3 901	903	3 819	853	3 669	1 149
180	Droit	n	1 215	237	1 236	208	1 251	235	1 259	210	1 243	218
181	Administration	n	2 934	1 733	2 926	1 655	2 974	1 718	2 862	1 769	2 829	1 715
182	Études plurisectorielles	n	538	250	559	262	516	286	450	267	394	302
183	Sans objet	n	102	585	72	544	121	568	128	536	123	477
184	Valeur indéterminée	n										8
185	Femmes	%										
186	Sciences de la santé	%	74,6%	78,9%	74,9%	79,1%	75,8%	83,7%	76,5%	81,7%	76,6%	79,7%
187	Sciences pures	%	49,2%	46,2%	50,4%	53,1%	51,3%	50,5%	50,7%	52,4%	50,4%	62,8%
188	Sciences appliquées	%	19,7%	31,1%	21,3%	32,5%	21,7%	36,2%	22,9%	31,9%	23,9%	31,3%
189	Arts	%	35,0%	70,7%	34,4%	69,0%	35,3%	70,3%	32,3%	70,6%	28,6%	72,1%
190	Lettres	%	77,4%	77,4%	76,9%	82,1%	75,8%	82,1%	77,9%	84,6%	79,9%	83,8%
191	Sciences humaines	%	69,5%	75,0%	69,5%	78,3%	69,0%	77,6%	68,8%	78,8%	68,2%	74,6%
192	Éducation	%	62,1%	75,9%	63,4%	79,0%	62,7%	78,6%	63,6%	78,8%	65,6%	77,0%
193	Droit	%	73,7%	75,9%	72,6%	71,6%	74,4%	75,7%	73,9%	73,8%	75,6%	68,8%
194	Administration	%	44,9%	63,2%	46,2%	62,3%	47,7%	63,8%	47,4%	64,4%	46,5%	65,7%
195	Études plurisectorielles	%	65,6%	56,8%	67,6%	59,9%	69,8%	53,8%	66,2%	53,6%	65,2%	54,0%
196	Sans objet	%	60,8%	48,5%	61,1%	50,2%	51,2%	46,5%	62,5%	48,1%	62,6%	46,8%
197	Valeur indéterminée	%										62,5%
Remarques												

Nom de l'établissement :		Université de Sherbrooke										Date : 2024-09-30			
												Page 3 de 6			
I. Éléments d'information		II. Observations													
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade													
		2013		2015		2017		2019		2020		2021		2022	
Taux de réussite des études de baccalauréat															
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
198	Persévérance après 1 an	3 192	89,6%	3 514	89,9%	3 398	89,6%	3 637	91,7%	3 488	90,7%	3 402	90,6%	3 387	91,4%
199	Diplomation après 6 ans	3 192	83,7%	3 514	83,4%	3 398	83,2%								
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant															
200	Sciences de la santé	565	80,5%	774	81,1%	653	78,9%								
201	Sciences pures	241	83,8%	215	78,6%	197	80,7%								
202	Sciences appliquées	589	81,7%	636	85,4%	657	84,2%								
203	Arts	20	85,0%	33	69,7%	30	83,3%								
204	Lettres	169	84,6%	82	65,9%	52	69,2%								
205	Sciences humaines	408	84,3%	539	82,7%	522	83,7%								
206	Éducation	582	80,8%	587	80,1%	530	76,8%								
207	Droit	299	91,6%	301	96,3%	292	95,9%								
208	Administration	270	91,5%	289	92,0%	410	89,8%								
209	Études plurisectorielles	45	84,4%	55	72,7%	53	88,7%								
210	Sans objet	4	0,0%	3	0,0%	2	50,0%								
Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant															
211															
212	Sciences de la santé	36	72,2%	51	64,7%	41	87,8%	64	79,7%						
213	Sciences pures	40	85,0%	31	64,5%	31	77,4%	38	76,3%						
214	Sciences appliquées	52	73,1%	75	89,3%	79	83,5%	93	82,8%						
215	Arts	1	100,0%	0		0		0							
216	Lettres	11	54,5%	14	42,9%	11	18,2%	14	42,9%						
217	Sciences humaines	113	76,1%	118	75,4%	132	77,3%	116	87,9%						
218	Éducation	15	26,7%	18	27,8%	13	38,5%	14	28,6%						
219	Droit	27	59,3%	99	76,8%	109	84,4%	108	86,1%						

220	Administration	276	80,8%	261	77,8%	250	82,8%	258	81,8%						
221	Études plurisectorielles	76	86,8%	76	84,2%	77	80,5%	79	83,5%						
222	Sans objet	43	39,5%	48	60,4%	41	58,5%	43	72,1%						
223	Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant														
224	Sciences de la santé	13	53,8%	11	72,7%										
225	Sciences pures	19	84,2%	15	80,0%										
226	Sciences appliquées	32	62,5%	25	64,0%										
227	Arts														
228	Lettres	2	50,0%	5	60,0%										
229	Sciences humaines	54	59,3%	66	60,6%										
230	Éducation	16	50,0%	15	26,7%										
231	Droit	1	0,0%	4	75,0%										
232	Administration	9	33,3%	9	33,3%										
233	Études plurisectorielles														
234	Sans objet														
	Remarques														

Nom de l'établissement :		Université de Sherbrooke					Date : 2024-09-30		
						Page 4 de 6			
I. Éléments d'information		II. Observations							
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADEMIQUE		Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade							
Durée moyenne des études au baccalauréat		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
235	Sciences de la santé	3,1	3,2	2,9	3	3			
236	Sciences pures	3,5	3,6	3,3	3,4	3,6			
237	Sciences appliquées	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2			
238	Arts	3,1	3,4	3,2	3,3	3,1			
239	Lettres	3,3	3,2	3,4	3,3	3,3			
240	Sciences humaines	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1			
241	Éducation	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9			
242	Droit	3,2	3,1	3,1	3,1	3,0			
243	Administration	3,0	3,2	3,1	3,1	3,1			
244	Études plurisectorielles	3,6	3,5	3,4	3,6	3,5			
245	Sans objet				3,7	3,7			
246	Valeur indéterminée								
247	Ensemble des secteurs	3,5	3,5	3,4	3,4	3,5			
Durée moyenne des études de maîtrise		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
248	Sciences de la santé	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,2	
249	Sciences pures	2,8	2,8	2,5	2,3	2,3	2,4	2,4	
250	Sciences appliquées	2,2	2,1	1,8	1,7	1,7	1,6	1,8	
251	Arts	1,0					1,7		
252	Lettres	3,1	2,9	2,9	2,5	3,0	2,4	2,8	
253	Sciences humaines	2,3	2,2	2,1	2,1	2,3	2,1	2,0	
254	Éducation	3,6	3,3	3,3	3,2	3,0	2,7	2,8	
255	Droit	1,8	1,6	1,7	1,6	1,5	1,6	1,6	
256	Administration	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	
257	Études plurisectorielles	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	1,9	
258	Sans objet	3,0	2,8	2,9	3,0	3,2	2,7	3,1	
259	Valeur indéterminée								
260	Ensemble des secteurs	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	
Durée moyenne des études de doctorat		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	

261	Sciences de la santé	5	5,6	5,2					
262	Sciences pures	5,3	5,5	4,5					
263	Sciences appliquées	4,6	4,3	4,6					
264	Arts								
265	Lettres	6,3	6,0	6,2					
266	Sciences humaines	6,0	6,3	6,0					
267	Éducation	5,2	4,9	5,8					
268	Droit		7,2	7,1					
269	Administration	6,4		6,2					
270	Études plurisectorielles								
271	Sans objet								
272	Valeur indéterminée								
273	Ensemble des secteurs	5,4	5,5	5,5					
	Remarques								

Nom de l'établissement :		Université de Sherbrooke			Date :	2024-09-30	
					Page 5 de 6		
I. Éléments d'information		II. Observations					
INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL							
Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)							
Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
274	Hommes	n	1 428	1 466	1 502	1 553	1 571
275	Direction	n	91	97	97	94	104
276	Haute direction	n	7	7	9	9	9
277	Autre personnel de direction	n	84	90	88	85	95
278	Professeurs	n	632	623	645	659	657
279	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	150	163	158	184	173
280	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	150	163	158	184	173
281	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	0
282	Personnel de gérance	n	15	15	16	16	16
283	Personnel professionnel	n	194	223	233	238	256
284	Personnel technique	n	210	214	216	225	231
285	Personnel de bureau	n	30	26	28	26	26
286	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	106	105	109	111	108
287	Personnel métiers et services	n	106	105	109	111	108
288	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0
289	Femmes	n	1 530	1 584	1 671	1 775	1 876
290	Direction	n	67	74	75	82	86
291	Haute direction	n	5	5	6	5	8
292	Autre personnel de direction	n	62	69	69	77	78
293	Professeurs	n	504	517	539	545	565
294	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	73	85	108	121	121
295	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	73	85	108	121	121
296	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	0
297	Personnel de gérance	n	2	1	2	2	3

298	Personnel professionnel	n	301	322	352	386	457
299	Personnel technique	n	153	156	160	168	171
300	Personnel de bureau	n	409	408	416	450	457
301	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	21	21	19	21	16
302	Personnel métiers et services	n	21	21	19	21	16
303	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0
304	Total	n	2 958	3 050	3 173	3 328	3 447
305	Direction	n	158	171	172	176	190
306	Haute direction	n	12	12	15	14	17
307	Autre personnel de direction	n	146	159	157	162	173
308	Professeurs	n	1 136	1 140	1 184	1 204	1 222
309	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	223	248	266	305	294
310	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	223	248	266	305	294
311	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	0
312	Personnel de gérance	n	17	16	18	18	19
313	Personnel professionnel	n	495	545	585	624	713
314	Personnel technique	n	363	370	376	393	402
315	Personnel de bureau	n	439	434	444	476	483
316	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	127	126	128	132	124
317	Personnel métiers et services	n	127	126	128	132	124
318	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0
	Remarques						
	Le dénombrement des professeurs exclut la direction académique qui est comptabilisée sous « Autre personnel de direction » La section « Total » inclut les personnes identifiées avec un sexe de type « Inconnu » ou « Non binaire »						

I. Éléments d'information

II. Observations

INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE

Revenus de recherche par source de financement (SIRU)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
319	Revenus de recherche (total)	205 177	207 333	248 614	240 338	285 946
	Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI	18 013	12 847	12 827	9 810	18 295
320						
	Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)	70 213	77 595	76 101	69 138	70 492
321						
322	Chaires de recherche du Canada	5 423	6 773	6 674	6 796	9 211
323	Organismes subventionnaires canadiens	60 319	67 762	61 761	53 291	55 273
324	Autres gouvernement du Canada	4 471	3 060	7 666	9 050	6 008
325	Montant de recherche du Québec	53 093	55 190	90 438	88 519	116 551
326	Fonds de recherche du Québec	18 100	18 993	19 309	23 325	26 409
327	Gouvernement du Québec	34 993	36 197	71 130	65 195	90 142
328	Autres sources	63 858	61 701	69 248	72 871	80 609

Remarques

--	--	--	--	--	--

Revenus de recherche par source de financement (IFUC-ACPAU)		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
319	Revenus de recherche (total)	205 177	207 333	248 614	240 338	285 946
	Montant total des programmes d'infrastructure de la FCI	17 813	12 742	12 471	9 810	18 295
320						
	Montant de recherche du gouvernement Canada (excluant les revenus des programmes FCI)	70 213	77 527	75 996	69 138	70 492
321						
	Section organismes subventionnaires canadiens					
329	CRSH (ACPAU ligne 1)	3 634	4 096	4 113	4 009	4 080
330	Santé Canada (ACPAU ligne 2)	111	37	-	-	-
331	CRSNG (ACPAU ligne 3)	23 386	31 091	20 350	23 283	26 096

332	IRSC (ACPAU ligne 4)	20 653	18 341	23 300	16 909	15 994
333	Chaires de recherche du Canada (ACPAU ligne 6)	10 219	12 768	12 070	6 796	9 211
334	Autres, Gouvernement du Canada (ACPAU ligne 7)	12 209	11 193	16 163	18 141	15 110
	Subventions de recherche du Québec (tiré de la table 7 de l'ACPAU)	53 293	55 296	90 795	88 519	116 551
335						
336	Fonds de recherche du Québec	18 100	18 993	19 309	23 325	26 409
337	FRQ-S	13 065	12 124	11 458	13 691	12 043
338	FRQ-NT	2 671	3 332	4 570	5 476	10 216
339	FRQ-SC	2 364	3 537	3 280	4 157	4 149
340	Ministères et organismes	35 193	36 303	71 486	65 195	90 142
	Autres sources (ACPAU lignes 15 à 20)	63 858	61 768	69 353	72 871	80 609
341						

Remarques

Chaires de recherche (nombre) (SIRU)						
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
	n	n	n	n	n	
342	Unité de recherche	36	32	31	27	25
343	Chaire de recherche du Canada	33	34	38	37	40
344	Autres chaires de recherche	45	53	56	55	64

Remarques

Revenus de recherche par secteur disciplinaire (SIRU)						
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
	k\$	k\$	k\$	k\$	k\$	
345	Fonds de recherche (total)	205 177	207 333	248 614	240 338	285 946
	Sciences de la santé	80 552	81 190	90 613	98 255	116 158
	Sciences pures	40 870	40 127	40 595	35 726	53 363
	Sciences appliquées	63 009	57 959	92 188	76 754	87 006
	Arts	-	-	-	121	98
	Lettres	2 686	2 790	2 702	904	820
	Sciences humaines	7 258	9 355	7 878	11 112	10 580
	Éducation	6 254	10 191	9 024	10 131	9 446
	Droit	745	1 299	1 129	1 920	1 815
	Administration	2 435	3 980	3 436	3 541	4 391
	Autres	1 367	442	1 049	1 874	2 269

Remarques

Taux de professeurs disposant de fonds de recherche publics ou privés provenant de l'extérieur de l'université (SIRU)					
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	%	%	%	%	%
Professeurs-chercheurs financés	44%	43%	44%	44%	n.d.
Sciences de la santé	26%	23%	25%	24%	n.d.
Sciences pures	82%	83%	81%	83%	n.d.
Sciences appliquées	84%	84%	84%	82%	n.d.
Arts	0%	0%	0%	25%	n.d.
Lettres	53%	65%	67%	67%	n.d.
Sciences humaines	61%	62%	59%	57%	n.d.
Éducation	45%	56%	50%	54%	n.d.
Droit	42%	53%	47%	53%	n.d.
Administration	28%	28%	30%	30%	n.d.
Autres					

Remarques

Montant médian des revenus de recherche par professeur chercheur (SIRU)					
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Financement médian (ensemble des secteurs)	82 336	109 622	107 227	109 422	n.d.
Sciences de la santé	146 140	195 227	175 110	183 625	n.d.
Sciences pures	71 874	101 824	103 578	122 984	n.d.
Sciences appliquées	238 375	278 506	216 317	200 200	n.d.
Arts	-	-	-	65 740	n.d.
Lettres	25 880	35 940	45 517	18 462	n.d.
Sciences humaines	27 964	38 077	43 155	30 588	n.d.
Éducation	42 305	42 531	55 000	57 011	n.d.
Droit	12 590	10 000	17 175	28 666	n.d.
Administration	37 431	55 386	40 000	56 218	n.d.
Autres					

Remarques

Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

À l'UdeS, la réussite étudiante est au cœur de la mission et se place au centre du plan stratégique 2022-2025. La réputation de l'Université de Sherbrooke s'est d'ailleurs bâtie en mettant à la disposition de la communauté étudiante des ressources, services, mesures d'accompagnement et outils pour appuyer chaque personne à toutes les étapes du parcours.

En plus des données sur l'encadrement étudiant intégrées aux chiffres préparés par le ministère, l'Université de Sherbrooke renouvelle sans cesse son offre de formation. Ainsi, en 2023-2024, elle a offert 429 programmes diversifiés, pertinents et de qualité. Il s'agit là d'une contribution exceptionnelle à la société québécoise rendue possible par une approche centrée sur l'écoute des besoins, l'anticipation des changements et une capacité d'adaptation rapide.

MESURES PHARES D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS

1. Alternance travail-études

L'Université de Sherbrooke continue d'offrir un grand nombre d'expériences de formation pratique en milieu de travail. En 2023-2024, 4 886 étudiantes et étudiants, inscrits dans l'un des 49 programmes et cheminements offerts en régime coopératif, ont bénéficié d'une formation incorporant entre trois à cinq stages rémunérés en entreprise ou dans diverses organisations publiques au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde. Les personnes étudiantes qui effectuent un stage en régime coopératif reçoivent un salaire moyen de 9 000 \$ par stage. L'ensemble des stages génèrent 61,5 M\$ en masse salariale.

Les étudiantes et les étudiants inscrits dans une activité de stage (coop ou non) bénéficient, avant, pendant et après le stage, d'un accompagnement personnalisé de qualité adapté à leur niveau d'études, qui leur permet de développer leurs compétences dans leur domaine et les amène, notamment, à faire preuve de réflexivité. Elles et ils acquièrent également des expériences de travail pertinentes contribuant à leur développement professionnel. Cette approche est non seulement reconnue pour faciliter l'intégration des connaissances acquises et une progression dans le parcours étudiant, mais permet également un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité. Il s'agit d'une performance exceptionnelle au Québec qui donne lieu à plusieurs innovations.

2. L'apprentissage intégré au travail (AIT)

Au-delà du régime coopératif, l'apprentissage intégré au travail (AIT) ou par des activités de services à la collectivité a poursuivi son développement. Avec le portail estrien de l'apprentissage expérientiel au service de la collectivité **Apprendre avec VOUS / Learning with YOU**, l'UdeS collabore avec les autres établissements d'enseignement supérieur de l'Estrie pour faire connaître au grand public les nombreuses cliniques-écoles et des centaines de projets pédagogiques. Cette initiative permet à la communauté estrienne de bénéficier gratuitement ou à prix modique de services spécialisés, tout en soutenant l'apprentissage d'étudiants collégiaux et universitaires. Une ressource professionnelle associée au portail agit comme intermédiaire entre les équipes programmes et les

collectivités afin de développer et réaliser des mandats dans le cadre d'activités pédagogiques offertes aux personnes étudiantes.

Par ailleurs, plus de 850 000 \$ ont été octroyés pour les sessions d'été 2023 et d'automne 2023 à l'UdeS par le programme iHub de l'organisme national Enseignement coopératif et apprentissage intégré au travail (ECAIT Canada) afin de soutenir des projets d'AIT pour plus de 523 étudiantes et étudiants inscrits dans différents programmes.

Aux études supérieures, plusieurs programmes en recherche recourent à une approche ancrée dans les milieux pour favoriser l'intégration « pratique et recherche ». C'est le cas notamment des programmes de doctorat en administration et en économie. Chaque année, des rencontres sont organisées entre des personnes étudiantes de 3^e cycle et des gestionnaires en industrie. Si ces derniers choisissent de s'associer à une personne étudiante, le projet d'études devient alors un projet d'entreprise et est encadré par le **Pôle de valorisation de la recherche RCGT**. Des étudiants de maîtrises professionnelles font aussi des stages dans les entreprises. C'est par exemple le cas en informatique, en génie, en communication stratégique, en chimie et en géomatique.

3. Avantage UdeS

Le développement de la formation en recherche et la qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs sont des priorités de l'Université de Sherbrooke. L'offre de formation de l'UdeS est donc à la fois constituée de programmes disciplinaires conçus selon un modèle classique de séminaires et d'activités de recherche, de programmes interdisciplinaires souvent fondés sur des approches pédagogiques innovantes et de mesures d'appui à la réussite étudiante.

Dans le but de consolider l'encadrement, l'UdeS a mis en place la nouvelle *Directive relative à l'encadrement aux cycles supérieurs en recherche* (Directive 2600-096). Officielle depuis avril 2024, elle vise à renforcer les actions déjà entreprises à l'Université en matière d'encadrement aux études supérieures en recherche et à baliser davantage le parcours de l'ensemble des étudiantes et étudiants. Elle s'inscrit dans la continuité de la *Politique sur la qualité de la formation* (Politique 2500-045) et sert à garantir que les programmes de recherche maintiennent des standards élevés.

La qualité de l'encadrement aux études supérieures en recherche à l'UdeS est maintenant garantie par plusieurs composantes qui, en complémentarité, assurent une progression harmonieuse de l'étudiante ou de l'étudiant dans son parcours, de son admission aux études supérieures en recherche jusqu'au dépôt de la production de fin d'études. Conjointement, et en complément à la direction de recherche, l'**accord de collaboration**, le **plan de formation** et le **comité de mentorat** contribuent à la qualité de l'encadrement. Ce dispositif offre un soutien à la direction de recherche et un contexte favorable pour toutes les parties prenantes permettant l'atteinte des objectifs à la satisfaction de celles-ci, dans les délais convenus et impartis.

Le **Centre compétences recherche plus (CR+)** est l'un des avantages distinctifs de l'Université de Sherbrooke. Avec son nouveau microprogramme de 2^e cycle d'enrichissement des compétences en recherche de 6 crédits, le CR+ contribue à

approfondir les compétences scientifiques, professionnelles et personnelles des étudiantes et des étudiants en favorisant la réflexion sur la conduite professionnelle en recherche, en soutenant la préparation et à la gestion de carrière et en permettant une meilleure compréhension de la recherche aux cycles supérieurs.

Par son offre d'activités pédagogiques complémentaires aux programmes disciplinaires et diversifiées, le Centre favorise non seulement le développement de compétences transversales adaptées aux besoins et aux enjeux des divers milieux de recherche, mais outille davantage les personnes étudiantes des cycles supérieurs afin de leur permettre de prendre un rôle actif et autonome dans leur formation.

L'UdeS offre également un programme ambitieux de bourses, le Programme de bourses d'excellence aux études supérieures en recherche de l'UdeS. (Voir le rapport sur les programmes d'activités de recherche)

Des mesures d'appui à la réussite ont aussi été instaurées afin que chaque personne inscrite aux cycles supérieurs ait accès à des ressources pour l'aider à surmonter les défis de son parcours universitaire. À titre d'exemples, notons la tenue de 62 journées Red-Action, 13 journées de plus qu'en 2022-2023, auxquelles ont participé 465 étudiantes et étudiants, l'implantation d'un portfolio numérique pour chaque personne inscrite dans les programmes recherche, la création d'outils de suivis pour favoriser l'avancement régulier et fluide des études, la disponibilité de guides régissant les bonnes pratiques d'encadrement, etc.

L'impact de toutes ces mesures est grand : on observe une diminution importante de la durée des études dans les programmes de cycles supérieurs en recherche qui est passée de 6,5 en 2009-2010 à 5,3 ans en 2016-2017 au doctorat et, à la maîtrise, de 3,3 ans en 2009-2010 à 2,9 ans en 2020-2021. Le taux de diplomation est également en augmentation à ces deux niveaux.

4. Formation continue à visée professionnelle

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante pour l'UdeS. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants de mettre à jour leurs connaissances ou de se perfectionner dans un champ particulier du savoir ou dans un secteur précis du marché du travail. À cette fin, l'Université de Sherbrooke propose une offre de formation diversifiée et complémentaire composée de programmes courts (microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées) et de maîtrises fondées sur des pédagogies actives (mandats, cliniques, études de cas, approches par problèmes ou par projets, etc.). Plusieurs sont offerts à distance ou en mode hybride.

5. Internationalisation

Dans le contexte de la mondialisation des échanges sociaux, culturels ou économiques, la formation supérieure doit répondre aux enjeux de mobilité professionnelle internationale, de relations multiculturelles et de diversité des populations. Le processus d'internationalisation devient ainsi de plus en plus inhérent à la nature même de l'Université.

En 2023-2024, l'Université de Sherbrooke a accueilli 3 568 étudiantes et étudiants internationaux en provenance de 98 pays et territoires (principalement de la France pour 1 541 d'entre eux). La grande majorité des 282 stagiaires postdoctoraux provient aussi de l'international.

L'UdeS a introduit des mesures pour assurer le meilleur taux de réussite possible pour tous ces étudiants issus de contextes culturels très variés. Elle profite de plus de la présence de ces personnes de cultures différentes pour développer les compétences interculturelles dans l'ensemble de la communauté et l'ouvrir à la diversité culturelle.

Pour favoriser l'intégration universitaire et sociale des étudiantes et étudiants internationaux, l'Université de Sherbrooke a développé un programme d'accueil constitué de mesures de suivis en ligne et sur place, de rencontres, de visites guidées, d'activités sociales et de parrainage, d'ateliers sur le travail intellectuel, etc. Les besoins particuliers de ce segment de la population étudiante sont également pris en compte afin de les préparer aux activités de stages et au travail sur le campus et hors campus. Par exemple, des formations sur les caractéristiques du monde du travail québécois sont offertes à tous les étudiants internationaux inscrits aux programmes en régime coopératif, ainsi qu'aux autres étudiantes et étudiants internationaux ou issus de l'immigration qui le souhaitent, afin de les aider à rédiger leur curriculum vitae, à préparer leurs entrevues et adapter leur style de communication et leurs modes de fonctionnement aux codes culturels et aux usages particuliers de leur milieu d'accueil québécois. Un projet est aussi en cours pour aider les milieux de stages à favoriser l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux dans leurs organisations.

Des mesures toutes particulières ont été implantées afin d'assurer l'accueil et l'intégration des personnes ukrainiennes et palestiniennes touchées par la guerre et de les appuyer de manière concrète dans leur projet d'études aux trois cycles d'études pour les étudiantes et étudiants ainsi que pour les professeurs-chercheurs et professeures-chercheuses, notamment pour leur installation à Sherbrooke et dans le processus d'immigration ou de séjour au Canada. Entre autres, les personnes en provenance de ces pays peuvent bénéficier d'un processus accéléré pour le traitement des demandes d'admission, de la possibilité d'accommodement, d'un accompagnement personnalisé pour les demandes de papiers légaux et d'aide pour identifier des sources de revenus ou d'aide financière, d'aide à l'installation, de dons d'objets de première nécessité, d'un soutien financier d'urgence, etc.

AUTRES MESURES D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS

1. Plan d'action 2021-2026 pour et avec les peuples autochtones

L'Université de Sherbrooke inscrit au premier rang des valeurs qui l'animent une attention particulière aux personnes, au respect de la diversité et au rayonnement de chacun des membres de sa communauté. Avec la mise en œuvre du *Plan d'action 2021-2026 pour et avec les peuples autochtones*, l'UdeS formalise une série d'engagements visant à renforcer sa capacité à contribuer à la réussite éducative des étudiantes et étudiants autochtones et à accueillir et reconnaître les savoirs et les cultures autochtones sur ses campus et au sein de ses missions d'enseignement, de recherche et de services aux collectivités. Par des actions concertées prenant appui sur des collaborations avec les partenaires autochtones, l'UdeS s'est engagée à créer un milieu socialement et culturellement sécuritaire qui comprend les réalités et les enjeux des peuples autochtones afin de favoriser leur mieux-être, d'assurer leur plein développement et de contribuer à une société plus ouverte et plus juste.

2. Mesure de soutien à l'apprentissage

L'UdeS offre également une foule de mesures de soutien aux étudiantes et aux étudiants. Les **Centres d'entraide à l'étude par les pairs** offrent aux personnes nouvellement inscrites l'aide bénévole de tutrices et tuteurs expérimentés du même domaine d'études. Ces personnes tutrices sont présentes à la faculté pour répondre aux questions et supporter les nouvelles personnes étudiantes dans leurs apprentissages académiques.

La **veille téléphonique par les pairs** est une mesure préventive qui vise à faciliter la transition universitaire et l'intégration des nouvelles personnes étudiantes. Chaque personne nouvellement inscrite dans un programme de premier cycle ou de maîtrises participants bénéficie, à la mi-session, d'un échange téléphonique privilégié et personnalisé avec une personne étudiante expérimentée du même domaine d'études.

Les **Services à la clé** proposent des services d'entraide étudiante gratuits, adaptés et personnalisés notamment pour l'amélioration des langues française ou anglaise ou des conseils juridiques. Les **Centres d'aide** en mathématiques et en informatiques offrent quant à eux une aide gratuite à toute la communauté étudiante. Ils permettent entre autres aux personnes étudiantes de mieux comprendre la matière vue en classe et de bien se préparer aux examens.

L'Université de Sherbrooke se positionne comme un établissement d'enseignement inclusif dont les pratiques tiennent compte des besoins des membres de sa communauté étudiante, notamment des personnes qui relèvent le défi de la conciliation famille-études. C'est pourquoi l'UdeS a adopté, en 2019, la **Politique relative aux parents aux études** afin de mettre en place des conditions et un environnement propices à la réussite et à la diplomation des parents aux études.

Le réseau d'**Aides à la vie étudiante** (AVE) appuie les étudiantes et étudiants par des actions concrètes pour mieux les soutenir sur les plans personnel, universitaire et

professionnel. Ce service à dimension humaine repose sur des membres du personnel qui offrent un soutien ponctuel et confidentiel à celles et ceux qui en font la demande. Plus de 115 AVE sont répartis dans tous les campus et toutes les facultés. L'étudiante ou l'étudiant qui anticipe ou qui vit une difficulté peut contacter un membre du réseau des AVE de son choix pour lui demander son soutien.

La **Pair-Mission** est un réseau de soutien psychologique qui offre un service d'écoute accessible, confidentiel et bienveillant pour et par les membres de la communauté étudiante de l'Université de Sherbrooke. Les personnes bénévoles aidantes de la Pair-mission sont des étudiantes et des étudiants formés pour l'accueil, l'écoute et l'accompagnement vers les bonnes ressources.

Programmes d'activités de recherche

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE RECHERCHE

Poursuivre le développement de la recherche pour répondre aux grands enjeux sociétaux est une des quatre orientations du plan stratégique 2022-2025 de l'Université de Sherbrooke (UdeS). Notre pôle de recherche et d'innovation s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche;
- Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum recherche fondamentale-recherche appliquée-transfert des connaissances;
- Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation;
- Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche;
- Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité bilatérale.

Nos chercheuses et chercheurs travaillent sur des projets originaux et variés, mais tous ont l'objectif commun d'accélérer le développement des connaissances et les découvertes qui auront un impact sociétal et sur notre environnement. La force de cet impact résulte de partenariats avec la société, secteur privé, public et OBNL et d'un maillage intersectoriel des expertises et pour ce faire, la communauté UdeS s'est mobilisée autour de six thèmes fédérateurs. Ils constituent les **principales orientations de recherche** de l'Université de Sherbrooke.

Chaque thème est doté d'un budget et d'un comité dont le rôle est d'animer la communauté de recherche, que ses membres soient des personnes professeures, étudiantes ou du personnel de recherche. Cela comprend entre autres des séminaires, des activités d'intégration des personnes étudiantes dans les milieux de recherche et des rencontres d'échanges. Au total, on compte près de 750 professeures et professeurs impliqués dans les six thèmes fédérateurs de recherche à l'Université de Sherbrooke. Dans tous les développements technologiques issus de nos travaux, un accent particulier est mis sur l'importance de garder l'humain et la société au centre de nos préoccupations.

1. Changements climatiques et environnement

L'objectif de ce thème est de contribuer à la mise en place de solutions économiques et pérennes face à des problèmes écologiques et sociétaux. Les chercheuses et chercheurs regroupés au sein de ce thème examinent les défis écologiques et environnementaux sous la loupe de leur propre discipline : biologie, chimie, droit, écologie, génie, géomatique, gestion, politique et santé. Il en résulte une expertise globale et multidisciplinaire menant à des solutions qui permettent de préserver à la fois les environnements naturels et sociaux.

2. Ère numérique : formations et organisations intelligentes

Ce thème a comme objectif de soutenir l'actualisation des grands systèmes – éducation, emploi, communication – en réponse à l'essor rapide et à l'accessibilité des technologies numériques. Les possibilités du numérique sont quasi-infinies, mais elles soulèvent également de nombreux défis éthiques, économiques et sociaux. De la réussite scolaire à l'intelligence artificielle, nos spécialistes étudient les possibilités et les impacts du numérique pour la génération actuelle et les futures.

3. Matériaux/procédés innovants et sciences quantiques

L'Université de Sherbrooke est un acteur clé de la révolution technologique et quantique grâce à la capacité de ses chercheuses et chercheurs à naviguer des sciences fondamentales vers les sciences appliquées. L'industrie mondiale se transforme, tant sur le plan virtuel que physique et l'évolution des matériaux représente donc un défi important. Qu'ils soient spécialistes de l'imagerie biomédicale, de la supraconductivité, de la valorisation des matériaux ou des calculs quantiques, une masse critique de chercheuses et chercheurs concentre ses activités autour de l'innovation technologique pour mieux répondre aux besoins émergents.

4. Santé : Promotion, prévention et approches de précision

La prévalence accrue des maladies chroniques, dont celles pour lesquelles la prévention est possible, encourage la communauté de recherche à repousser les limites des soins de santé couramment déployés. Les défis à relever impliquent la nécessité d'explorer de nouvelles façons de faire et la mise en place de changements importants dans les champs traditionnels d'exercice. Ce thème a pour objectif d'encourager les approches personnalisées et interdisciplinaires dans la mise en place de programmes, services et politiques visant le maintien des personnes en santé dans une perspective d'autonomie et de responsabilisation.

5. Vieillessement de la population

Le vieillissement de la population représente un défi complexe et multifacé. C'est pourquoi ce thème favorise le maillage de la recherche intersectorielle des différentes dimensions du vieillissement. Les chercheuses et chercheurs membres de ce thème s'affairent à développer de nouvelles connaissances permettant d'identifier les impacts à venir dans les différentes sphères de la vie. Ils proposent et mettent en application des façons de faire adaptées pour soutenir un vieillissement actif et satisfaisant. Les expertises développées à l'UdeS ont un impact direct sur les populations et nos spécialistes préparent la relève à agir concrètement à faire face à cet enjeu.

6. Vivre ensemble : Cultures, pluralité, gouvernance et équité

L'Université de Sherbrooke est une université humaine, accueillante et inclusive. L'équité, la diversité et l'inclusion font partie de nos valeurs fondamentales. Des équipes de recherche composées d'individus porteurs de bagages uniques travaillent au sein de ce thème afin d'assurer l'équité dans les milieux de vie et de travail, ainsi que les services publics. Le regroupement de ces chercheuses et chercheurs provenant de divers horizons constitue une force certaine, favorisant un regard transversal sur les problèmes les plus complexes de notre temps.

FAITS ET CHIFFRES EN APPUI AUX ORIENTATIONS DE RECHERCHE

En 2023-2024, les revenus de recherche de l'Université de Sherbrooke ont fait un bond spectaculaire à 285,9 M\$, une augmentation de près de 19 % par rapport à 2022-2023. Au palmarès des universités canadiennes les plus actives en recherche de *Research Infosource*, l'UdeS est passée du 15^e au 10^e rang en 2023. Ce classement est basé sur les revenus de recherche de 2021-2022.

Nos infrastructures de recherche reconnues comptent 19 centres, 105 chaires, 6 instituts de recherche, 2 pôles de recherche ayant des mandats de diffusion et de vulgarisation, 2 International Research Laboratory (Centre national de la recherche scientifique – CNRS) et un Centre de recherche international du CNRS. Notre communauté de recherche regroupe 1 280 professeures et professeurs, 337 professeures et professeurs associés, 3 996 personnes étudiantes aux cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux et 941 personnels de direction, administratif et de soutien. En tout, ce sont 6 554 personnes qui œuvrent en recherche.

- **Programme de bourses de recherche**

Parce que l'Université de Sherbrooke favorise la réussite étudiante, elle administre un programme de bourses d'excellence pour les études supérieures en recherche permettant de soutenir les étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat les plus performants pour toute la durée de leurs études. En 2023-2024, ce programme a permis d'octroyer 100 nouvelles bourses d'excellence dans toutes les disciplines. Ces bourses sont de 2 années à la maîtrise et 3 années au doctorat. Cet investissement majeur, dédié au soutien des personnes étudiantes en recherche, représente un montant total annuel de 5 M\$, si on inclut la poursuite des bourses octroyées les années précédentes.

Par ailleurs, elle dispose d'un programme de stages d'été d'initiation à la recherche en sciences sociales et humaines dont l'objectif est d'aviver l'étincelle de la recherche chez les étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle. Ce programme permet même d'accueillir des personnes étudiantes de l'Université Bishop's au sein des laboratoires de l'UdeS. En 2023-2024, 29 étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle ont ainsi eu l'occasion de développer leurs propres projets de recherche au cours d'un stage d'été.

- **Développement des plateformes scientifiques**

Afin d'appuyer sa communauté de recherche, l'Université de Sherbrooke gère et entretient un important parc d'équipements et d'infrastructures de recherche. Elle contribue également à mettre sur pied des services spécialisés et à regrouper des expertises afin de soutenir et d'accélérer les découvertes de la communauté de recherche en créant des plateformes de recherche. Ces plateformes de recherche et d'expertises sont des éléments essentiels au développement de partenariats avec d'autres centres de recherche, partenaires privés ou institutionnels, au Canada comme à l'international. La mutualisation des ressources permet de maximiser l'impact de chaque dollar investi et de stimuler une collaboration multidisciplinaire. Cela se traduit par une réalisation accélérée des projets, le développement d'une expertise de pointe, un financement facilité et un meilleur retour sur investissement pour les partenaires et bailleurs de fonds. En 2023-2024, l'UdeS a poursuivi la mise en place de ces 22 plateformes afin d'en maximiser les retombées. Le réseau de plateformes compte 22 installations et 134 personnels hautement qualifiés, pour 2 100 usagers internes et externes.

- **Partenariats et Transfert du savoir**

Au fil des expériences, et notamment grâce au soutien du Groupe de partenariats d'affaires, l'UdeS a mis en place un écosystème de recherche partenariale unique, basé sur une véritable synergie entre le milieu de la recherche universitaire et celui des organisations. Le Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC) a mis sur pied un processus de transfert accéléré de la propriété intellectuelle vers les partenaires de l'UdeS. Le nombre d'ententes de recherche signées de tous types (subventions et contrats) a fait un bond de près de 19 %, pour un nombre total de 1134 (946 en 2022-2023). Par ailleurs, le nombre d'ententes de confidentialité, de transfert de données et de prêt de matériel ou de licences s'est stabilisé à 289. De plus, 80 ententes Mitacs ont été conclues. Au total, 1134 dossiers ont été traités par la section contrats du Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC) en 2023-2024.

Pour l'Université de Sherbrooke, il importe que la création de connaissances issue de ses travaux de recherche puisse être valorisée et transférée vers la société afin de l'aider à relever les défis auxquels elle est confrontée. TransferTech, la société de valorisation de l'UdeS, développe des liens entre les entreprises de toutes tailles et les chercheuses et chercheurs de l'Université de Sherbrooke et de nos centres de recherche affiliés.

En 2023-2024, TransferTech compte 17 technologies transférées, dont sept jeunes pousses. Son portfolio cumulatif compte 136 brevets délivrés et 246 en instance, 159 technologies transférées (35 jeunes pousses) et 228 inventions (29 % en sciences de la santé et humaines, 71 % en sciences naturelles et génie) pour un total de 677 inventeurs. TransferTech a par ailleurs contribué à l'obtention de 14 subventions de maturation, d'une valeur totale de plus de 10 M\$, afin de perfectionner les inventions et réduire les risques financiers pour les partenaires acquéreurs. Finalement, TransferTech affiche un taux de commercialisation de 69 %, sur une moyenne mobile de 3 ans, ce qui en fait une des sociétés de valorisation les plus performantes à l'échelle nord-américaine.

QUELQUES REALISATIONS MARQUANTES SUR LE PLAN DE LA RECHERCHE

- **Centre de recherche international CNRS**

Première étoile mondiale en développement durable et dixième au Canada en recherche, l'UdeS est devenue l'université hôte d'un nouveau Centre de Recherche International (IRC) créé par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui a pour thème : Innovation pour une planète durable.

Le lancement de cet IRC a eu lieu à Montréal le 12 avril 2024 à l'occasion de la 21^e Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français. Sixième au monde et premier au Canada, l'IRC s'appuiera sur l'écosystème de recherche unique de l'UdeS, qui entretient des liens étroits avec le secteur industriel grâce à une culture d'innovation partenariale facilitant les collaborations entreprises-université. Les collaborations entre l'UdeS et le CNRS se sont multipliées depuis 2012, et la création de cet IRC témoigne d'une intensification des partenariats entre les deux organisations.

L'IRC Innovation pour une planète durable stimulera de nouveaux projets collaboratifs alliant recherche fondamentale et recherche appliquée, qui favoriseront l'émergence de nouvelles technologies et d'innovations sociales, leur transfert vers la société, et la formation d'une relève spécialisée. L'UdeS abrite déjà deux laboratoires de recherche internationaux issus d'un partenariat avec le CNRS : le [Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes \(LN2\)](#), lancé en 2012, et le [Laboratoire Frontières Quantiques](#), créé en 2022.

Outre les travaux réalisés dans ses deux laboratoires, l'IRC effectuera des recherches en écomatériaux, systèmes et procédés, en chimie verte et en biodiversité, auxquels se greffera un axe transversal consacré à l'innovation responsable. Cette coopération France-Québec sera également profitable aux étudiantes et étudiants en recherche, alors que l'IRC permettra d'accroître la mobilité internationale des personnels de recherche, des doctorants aux chercheurs.

- **Bourses Laurent et Claire B. Beaudoin**

Les grands esprits, ceux qui ont le potentiel d'innover et de repousser les frontières, se côtoient plus que jamais à l'Université de Sherbrooke. Avec la création du programme de bourses d'excellence Laurent et Claire B. Beaudoin, le plus prestigieux de son histoire, l'Université de Sherbrooke est bien en selle pour attirer une relève de haut calibre en sciences et en génie, consolidant sa position d'excellence en recherche et en enseignement supérieur.

Remises à des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles qui se démarquent par leur fort potentiel en matière d'innovation et de recherche, ces bourses représentent 25 000 \$ par année à la maîtrise pendant deux ans et 35 000 \$ par année au doctorat pour une période de trois ans. Elles sont assorties d'un budget annuel de formation et de développement de réseau 5 000 \$.

La mise sur pied de ce programme de bourses de grande envergure résulte d'une contribution philanthropique exceptionnelle de 10 M\$, de la part de Laurent Beaudoin et de Claire B. Beaudoin, tous deux diplômés de l'Université de Sherbrooke, dans le cadre de la Grande Campagne *Choisir de changer l'avenir*.

Pour attirer et retenir les meilleurs talents à l'UdeS, incluant ceux de l'international, nous devons disposer des meilleurs leviers financiers. Le nouveau programme de bourses d'excellence vient changer la donne et stimuler la recherche de pointe en offrant aux étudiantes et étudiants les plus prometteurs les moyens de concrétiser leurs aspirations.

- **Lancement de la Chaire de recherche sur la maladie de Lyme et les infections émergentes**

Le réchauffement climatique a récemment contribué à l'expansion des régions où sont présentes plusieurs espèces de tiques porteuses de pathogènes. Parmi ceux-ci, la maladie de Lyme (ML) vient en tête de liste. Dirigée par Alex Carignan, professeur-chercheur à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke et microbiologiste-infectiologue au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, une nouvelle Chaire vise à améliorer les connaissances sur l'épidémiologie et la prise en charge de la maladie de Lyme et d'autres infections émergentes au Québec. Elle contribuera à protéger les populations contre ces risques émergents. Les activités de la Chaire permettront aussi la formation d'une relève

scientifique hautement qualifiée qui assurera ce pôle d'expertise. Différentes activités de vulgarisations vers la communauté sont aussi prévues.

- **Nouvelles serres de haute technologie à l'UdeS**

Comment la flore s'adaptera-t-elle aux changements climatiques? De quelle manière les plantes se défendent-elles contre les maladies qui ravagent nos cultures? Pour répondre à ce type d'enjeux, l'UdeS s'apprête à générer du savoir inédit grâce à des installations à la fine pointe de la technologie qui pourraient contribuer à révolutionner notre compréhension des végétaux.

Le Complexe de recherche en sciences végétales et environnementales (CORSÈVE) est un lieu de recherche exceptionnel. Il offre un [espace de recherche unique](#), qui permet d'étudier les plantes dans différentes conditions, douze mois par année, sans recourir à la dissection. CORSÈVE permettra aux équipes de recherche de mieux connaître la réponse des plantes aux conditions en CO₂ anticipées dans plusieurs années.

Cette infrastructure de recherche représentera aussi une plus-value en enseignement. Du laboratoire aux serres, jusqu'aux études sur le terrain, les personnes étudiantes vont être en mesure d'appliquer leurs connaissances dans une panoplie d'endroits.



Rapport sur les perspectives de développement

Priorités de développement (p. 103)

Orientations en lien avec la politique québécoise de financement des universités (p. 107)

Plan stratégique 2022-2025 *Oser l'expérience* (p. 110)

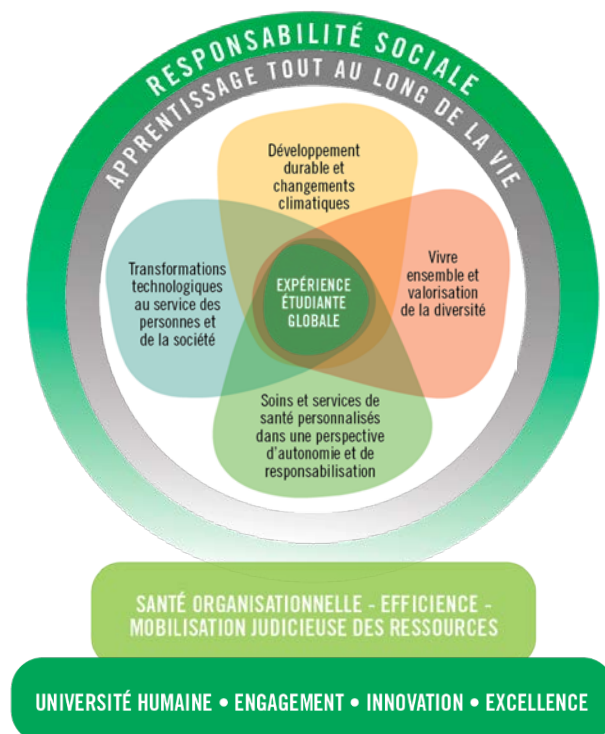
Priorités de développement

PLANIFICATION STRATEGIQUE 2022-2025

En décembre 2021, à la suite du renouvellement du mandat du recteur Pierre Cossette jusqu'au 31 mai 2025, le conseil d'administration de l'Université a adopté une démarche de mise à jour de la planification stratégique. Cette démarche, ancrée dans l'analyse des besoins et les propositions faites lors du renouvellement du mandat du recteur en octobre 2021, a débuté par l'ouverture de cinq chantiers thématiques et la tenue de consultations ciblées auprès des parties prenantes internes et externes à l'Université. Les thèmes des chantiers recoupent les éléments essentiels de la mission universitaire ainsi que certaines priorités sociales incontournables :

- Enseignement
- Recherche et partenariats
- Internationalisation
- Transformation numérique
- Changements climatiques

Quatre grands enjeux ont émergé de ces réflexions, l'expérience étudiante se trouvant au cœur de ceux-ci :



Le plan stratégique 2022-2025 conserve la mission, la vision et les valeurs du plan précédent, qui sont toujours d'actualité pour guider le développement de l'UdeS. Les quatre orientations stratégiques du plan sont :

1. Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante
2. Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux
3. Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive
4. Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique

Chaque année, un suivi et une évaluation du plan stratégique sont entrepris par le conseil d'administration et le conseil universitaire. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'état de l'avancement de l'UdeS sur l'ensemble des objectifs stratégiques en date de mai 2024. Après deux ans de mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025, les résultats globaux indiquent que l'UdeS avance sûrement vers l'atteinte de ses objectifs au cours des prochaines années.

	ÉTAT D'AVANCEMENT			
	75%-100%	50%-75%	25%-50%	0%-25%
Mesures				
Global	60 %	31 %	5 %	4 %
Par orientation				
Orientation 1 30 mesures	23	7	0	0
Orientation 2 21 mesures	11	8	0	2
Orientation 3 21 mesures	12	4	3	2
Orientation 4 28 mesures	14	12	2	0

En juin 2024, une rencontre de type lac-à-l'épaule avec les membres du conseil d'administration et du conseil universitaire a permis de suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan stratégique et de revoir les orientations et les objectifs pour l'année 2024-2025. Cette rencontre a donc permis de faire le point sur l'avancement de la réalisation du plan stratégique et réfléchir sur des enjeux émergents auxquels l'UdeS fait face.

Afin de poursuivre son élan comme grande institution humaine et engagée dans son milieu, quatre champs d'action sont identifiés comme prioritaires pour l'année 2024 à 2025 :

1. Augmenter l'offre de programmation dans des domaines prioritaires
2. Favoriser l'accueil et la réussite des étudiants internationaux
3. Relever les défis reliés aux besoins en matière d'infrastructure
4. Poursuivre des solutions concrètes aux besoins en logement abordable

Les progrès réalisés dans chacun de ces volets appuieront la réalisation d'un grand nombre d'actions prioritaires définies dans le plan stratégique.

Priorité 1 : Augmenter l'offre de formation

Les programmes et l'expérience étudiante sont au cœur de la mission de l'UdeS. Elle souhaite proposer des formations pertinentes, flexibles, adaptées aux besoins et conçues dans un contexte d'interdisciplinarité. De nouvelles formations et de nouveaux programmes seront requis pour faire face aux besoins de la société. Dès l'automne 2024, une nouvelle mouture pour la maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire est déployée pour les enseignants non légalement qualifiés qui permettent une diplomation plus rapide sans réduire la qualité de la formation. Cette initiative vient aussi en réponse au besoin criant d'augmenter le nombre de personnes enseignantes au primaire et au secondaire. De plus, dans la foulée d'une analyse des besoins dans les professions de la santé, un manque important de nutritionnistes et d'orthophonistes en Estrie et au Québec a été constaté. L'UdeS poursuit activement son travail pour le déploiement de programmes dans ces disciplines. Le premier de ces projets a été soumis aux mécanismes externes d'évaluation en 2023-2024 pour un démarrage possible en 2026-2027.

Priorité 2 : Favoriser l'accueil et la réussite des étudiants internationaux

Les étudiants internationaux sont une richesse pour l'Université de Sherbrooke et pour la société québécoise. Nos efforts de recrutement, surtout auprès des étudiants aux deuxième et troisième cycles, visent à attirer les meilleures personnes étudiantes de partout dans le monde afin qu'ils collaborent à faire avancer des projets de recherche en réponse aux besoins et aux problèmes de toute la société.

Nous comprenons la nécessité de trouver un équilibre qui permette aux systèmes de la santé et de l'éducation, ainsi qu'au marché de l'immobilier d'absorber les pressions accrues créées par la croissance démographique. Cependant, comme les étudiants internationaux ne représentent qu'environ 10 % des permis d'immigration temporaire délivrés au Québec et que la plupart d'entre eux arrivent seuls et en bonne santé, ils ne constituent pas un fardeau significatif pour les systèmes de santé et d'éducation. Au contraire, ils constituent une source importante de main-d'œuvre pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. En outre, nos universités prennent une approche responsable au logement étudiant. Nous offrons plusieurs services, y compris aux étudiants internationaux, afin qu'ils reçoivent le soutien nécessaire pour se loger. L'Université de Sherbrooke travaillera avec le gouvernement provincial sur une approche différenciée quant au traitement des permis d'immigration temporaire afin de conserver l'accès aux permis pour les étudiants internationaux.

Telle que décrite dans les Mesures prises pour l'encadrement des étudiants, la réussite des personnes étudiantes internationales nécessite une offre de services et de soutien spécifique et particulière afin d'assurer leur intégration à l'université et au Québec. L'Université de Sherbrooke

continue de renforcer ses services dans le but d'améliorer encore plus le taux de réussite parmi les personnes étudiantes internationales.

Priorité 3 : Développement des infrastructures

L'augmentation de notre capacité d'accueil et le lancement de nouveaux programmes nécessiteront la construction de nouvelles installations et la mise à niveau d'espaces existants. Le déficit d'espaces reconnu à l'UdeS constitue ainsi un problème majeur. Il est actuellement évalué à près de 35 800 m², soit 16,1 pour cent pour l'ensemble des campus. Les réductions des budgets d'infrastructures annoncées par le ministère de l'Enseignement supérieur représentent un frein majeur sur l'avancement de projets d'infrastructures déjà en cours ou approuvés.

Étant donné les projets d'augmentation de capacités dans certains secteurs, de développement de programme en lien avec les besoins de main-d'œuvre, ainsi que l'orientation de l'UdeS de favoriser un apprentissage actif et expérientiel en présence, elle a donc besoin de poursuivre les projets d'infrastructures déjà prévus et lancer rapidement des projets d'agrandissement et de réaménagement. Les réductions des budgets d'infrastructures mettent à risque la capacité de l'Université d'avoir les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de formation des nouvelles personnes étudiantes, entre autres, en médecine, en génie, en orthophonie et en nutrition. L'Université de Sherbrooke a comme objectif de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement afin de faire avancer ses projets prioritaires en matière d'infrastructure.

Priorité 4 : Le logement étudiant abordable

Le logement étudiant abordable devient un frein majeur à l'accessibilité aux études. Cette année, l'Université de Sherbrooke a finalisé une stratégie pluriannuelle pour répondre en partie aux besoins de logement des étudiants à court, moyen et long terme. Elle vise à mettre à jour les logements étudiants existants et d'en construire des nouveaux, et ce, en partenariat avec des développeurs privés. L'objectif d'offrir des logements à prix abordable qui respectent les normes du développement durable est au cœur de notre approche.

Dans le contexte actuel où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, même en collaborant avec les promoteurs immobiliers privés, il n'est pas évident de mettre en place les conditions gagnantes à la construction de nouveaux logements à prix abordable sur les campus universitaires. L'Université de Sherbrooke cherche à collaborer avec les instances provinciales afin de trouver des solutions concrètes à court et à moyen terme.

Conclusion

L'Université de Sherbrooke continuera de mettre en marche les activités prévues pour atteindre les objectifs ciblés dans son plan stratégique. Pour y arriver, il sera essentiel de faire progresser ses grandes priorités en matière de formation, d'internationalisation, de développement des infrastructures et de logements abordables notés ci-haut. De plus, certains éléments liés à sa mission, à ses valeurs et à ses forces se maintiendront au cœur des préoccupations et du développement de l'université. Ainsi, l'UdeS demeurera mobilisée pour transformer encore plus ses approches en enseignement, en recherche et en transfert des connaissances. L'Université de Sherbrooke propose donc de pousser plus loin sa réflexion et ses actions pour lui permettre de contribuer à répondre aux enjeux majeurs sociaux incontournables, pour lesquels elle possède une expertise reconnue et de grandes forces institutionnelles.

Orientations en lien avec la politique québécoise de financement des universités

Rehausser le taux de diplomation de la population québécoise, particulièrement dans les régions non métropolitaines	
<i>Orientations du plan stratégique de l’UdeS</i>	<i>Objectifs du plan stratégique de l’UdeS</i>
Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l’expérience étudiante	<ul style="list-style-type: none"> 1.1 Valoriser l’enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie 1.2. Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes 1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie 1.4. Favoriser l’intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives 1.5. Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d’amélioration continue des programmes et d’appréciation des enseignements 1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales 1.7. Améliorer les pratiques d’encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs
Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 Renforcer le positionnement de l’UdeS comme un acteur clé en recherche 2.2. Stimuler la recherche collaborative en soutenant l’interdisciplinarité et en développant le continuum « recherche fondamentale, recherche appliquée, transfert des connaissances » 2.3. Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d’innovation 2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche 2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale
Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive	<ul style="list-style-type: none"> 3.1. Valoriser la diversité par un environnement d’études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s’y épanouir et de contribuer à son développement 3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l’UdeS et accroître les expériences interculturelles

	3.5. Engager l'ensemble des membres de la communauté universitaire dans la lutte aux changements climatiques et dans la protection des écosystèmes
Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique	4.1. Favoriser l'engagement et la mobilisation des membres du personnel par des stratégies institutionnelles qui les appuient dans leur cheminement de carrière 4.2. Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle 4.4. Responsabiliser et outiller les membres de la communauté universitaire dans le développement de leur compétence numérique 4.5. Mobiliser et accompagner les personnes dans l'amélioration de nos façons de travailler
Répondre à la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les services publics et les secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie québécoise	
<i>Orientations du plan stratégique de l'UdeS</i>	<i>Objectifs du plan stratégique de l'UdeS</i>
Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante	1.1. Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie 1.2. Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes 1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie 1.4. Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives 1.5. Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d'amélioration continue des programmes et d'appréciation des enseignements 1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales 1.7. Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs
Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux	2.1. Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche 2.2. Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum « recherche fondamentale, recherche appliquée, transfert des connaissances » 2.3. Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation

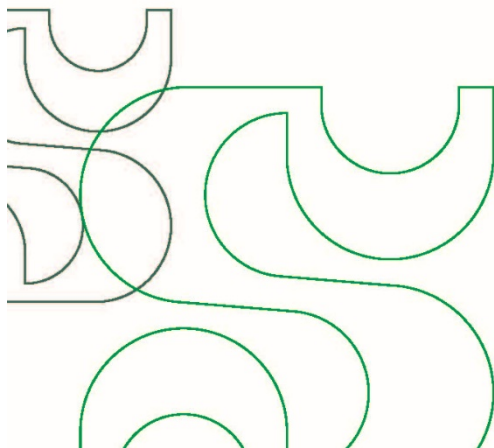
	<p>2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche</p> <p>2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale</p>
Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive	<p>3.1 Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement</p> <p>3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles</p> <p>3.4. Répondre aux défis sociaux et technologiques de la transition climatique par des solutions concrètes, tout en enrichissant la mission universitaire</p>
Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique	<p>4.2. Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle</p> <p>4.4. Responsabiliser et outiller les membres de la communauté universitaire dans le développement de leur compétence numérique</p>
Contribuer à la promotion et à la valorisation de la langue française	
<i>Orientations du plan stratégique de l'UdeS</i>	<i>Objectifs du plan stratégique de l'UdeS</i>
Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante	<p>1.1 Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie</p> <p>1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie</p> <p>1.4. Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives</p> <p>1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales</p> <p>1.7. Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs</p>
Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux	<p>2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche</p> <p>2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale</p>
Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive	<p>3.1. Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement</p> <p>3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles</p>



OSER

l'expérience

2022-2025
Plan stratégique



VALEURS

La grande UNIVERSITÉ HUMAINE

L'UdeS, c'est une communauté où chaque personne puise sa force dans les relations humaines. La proximité, l'accueil, l'accessibilité et l'ouverture à l'autre contribuent à la qualité de notre milieu d'études, de travail et de vie.

L'ENGAGEMENT, le trait d'union de nos forces

Ce qui anime fondamentalement la communauté UdeS, c'est le fort sentiment d'appartenance de ses membres et la fierté de ce que nous réalisons individuellement et collectivement pour répondre aux besoins et aux enjeux actuels et futurs. C'est par l'engagement que s'exprime notre responsabilité sociale et personnelle.

L'INNOVATION, le choix de sortir des sentiers battus

L'innovation fait partie intégrante de notre ADN et nous permet de nous positionner à l'avant-garde. Pour innover, nous osons penser autrement, prendre des risques, faire preuve d'imagination et d'originalité. Innover, c'est exprimer sa créativité.

L'EXCELLENCE, le sceau UdeS

L'UdeS est un pôle universitaire de référence et se distingue par ses standards de qualité élevés autant en enseignement qu'en recherche. Ici, nous savons combiner efficacité et collaboration afin de nous adapter agilement. Exceller implique l'inventivité et la rigueur dans l'action pour bâtir notre société de demain.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante

L'expérience étudiante globale et une approche personnalisée au cœur de nos actions

2

Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux

Un pôle de recherche et d'innovation en plein essor pour trouver les solutions de demain

3

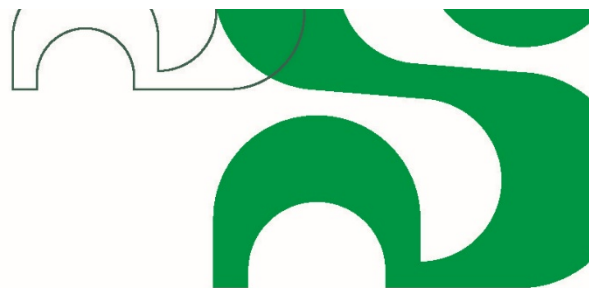
Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive

Une communauté inspirée par sa diversité dans un milieu d'étude et de travail ouvert, vert et fier de l'être

4

Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique

Une université qui rassemble des personnes engagées qui changent le monde

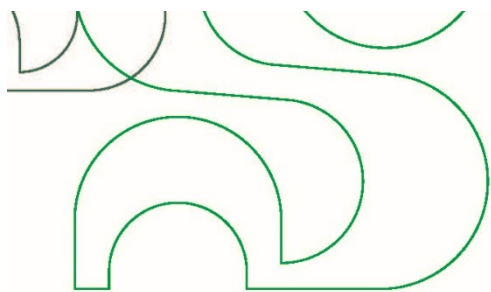


- 1.1. Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie
- 1.2. Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes
- 1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie
- 1.4. Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives
- 1.5. Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d'amélioration continue des programmes et d'appréciation des enseignements
- 1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales
- 1.7. Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs

- 2.1. Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche
- 2.2. Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum « recherche fondamentale, recherche appliquée, transfert des connaissances »
- 2.3. Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation
- 2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche
- 2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale

- 3.1. Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement
- 3.2. Faire des arts et de la culture un outil de développement et de rayonnement de notre communauté universitaire
- 3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles
- 3.4. Répondre aux défis sociaux et technologiques de la transition climatique par des solutions concrètes, tout en enrichissant la mission universitaire
- 3.5. Engager l'ensemble des membres de la communauté universitaire dans la lutte aux changements climatiques et dans la protection des écosystèmes
- 3.6. Devenir une référence internationale dans la mitigation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans un objectif de carboneutralité

- 4.1. Favoriser l'engagement et la mobilisation des membres du personnel par des stratégies institutionnelles qui les appuient dans leur cheminement de carrière
- 4.2. Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle
- 4.3. Tirer parti de la vitalité du Campus de Longueuil pour assurer le développement et le rayonnement de l'UdeS
- 4.4. Responsabiliser et outiller les membres de la communauté universitaire dans le développement de leur compétence numérique
- 4.5. Mobiliser et accompagner les personnes dans l'amélioration de nos façons de travailler
- 4.6. Protéger nos actifs informationnels en conformité aux normes et en sensibilisant la communauté universitaire aux enjeux de la sécurité de l'information



VISION

GRANDE UNIVERSITÉ
DE RECHERCHE RECONNUE POUR
L'ORIGINALITÉ
DE SES PROGRAMMES, L'UDES
S'ENGAGE
AVEC SES COMMUNAUTÉS POUR FORMER
DES CITOYENNES ET CITOYENS
RESPONSABLES
QUI CHANGENT LE MONDE.

USherbrooke.ca

UdS Université de
Sherbrooke

